

# **RAPPORTS ET COMPTES 2024**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>RAPPORT DE SITUATION</b>		
	1 Introduction	<b>2</b>
	2 Conditions-cadres	2
	3 Priorités stratégiques et mesures importantes	3
	4 Marche des affaires en 2024	5
	5 Évaluation des risques	7
	6 Collaboratrices et collaborateurs	8
	7 Innovation et projets	9
	8 Événements exceptionnels	10
	9 Perspectives	10
<b>EXIGENCES DE PUBLICATION</b>		<b>11</b>
<b>COMPTES ANNUELS</b>		<b>12</b>
I Bilan	Actifs	12
	Passifs	13
	Opérations hors bilan	13
II Compte de résultat		14
III Répartition du bénéfice		15
IV Présentation de l'état des capitaux propres		16
V Explications concernant les activités		17
VI Principes de comptabilisation au bilan et d'évaluation		22
VII Informations relatives au bilan	7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises	25
	7.2 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)	26
	7.3 Répartition des immobilisations financières	27
	7.4 Présentation des participations	27
	7.5 Présentation des immobilisations corporelles	30
	7.6 Répartition des autres actifs et autres passifs	30
	7.7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	30

# TABLE DES MATIÈRES

<b>COMPTES ANNUELS (suite)</b>		
VII	Informations relatives au bilan	31
	7.8 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions	31
	7.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance	31
	7.10 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence	32
	7.11 Présentation du capital social	32
	7.12 Indication des créances et engagements envers les parties liées	34
	7.13 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre	35
	7.14 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers	36
VIII	Informations relatives aux opérations hors bilan	38
	8.1 Répartition des créances et engagements conditionnels	38
	8.2 Répartition des opérations fiduciaires	38
IX	Informations relatives au compte de résultat	39
	9.1 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs	39
	9.2 Répartition des charges de personnel	39
	9.3 Répartition des autres charges d'exploitation	39
	9.4 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions	40
	9.5 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition	40
X	Chiffres-clés	41
	Statistique des secteurs d'encouragement	41
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b>		<b>42</b>
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE</b>		<b>44</b>
<b>MEMBRES DES ORGANES</b>		
	Membres du conseil d'administration	45
	Membres de la direction générale	47
	Organe de contrôle d'éthique	47

# RAPPORT DE SITUATION

## 1 INTRODUCTION

La présente publication « Rapports et comptes » inclut le rapport de situation économique de la Banque Alternative Suisse SA (BAS) et ses comptes annuels détaillés. Elle intègre en outre les rapports de la révision en qualité d'organe statutaire, une vue d'ensemble des membres des différents organes et le rapport du contrôle d'éthique. Ce compte rendu doit permettre à toutes les parties prenantes de se faire une image globale de la marche des affaires, de la situation économique et de l'évaluation des risques de la BAS au moyen d'une seule publication.

La BAS a été fondée en 1990 pour promouvoir des alternatives économiques, sociopolitiques, écologiques et culturelles par l'entremise et la gestion de fonds et de capitaux. En tant que société anonyme, la banque est régie par le Code des obligations suisse (CO) et par ses statuts. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a délivré à la BAS une licence bancaire et de maison de titres. De taille modeste, avec davantage de liquidités que la moyenne et bien capitalisée, la BAS participe au régime des petites banques. Elle bénéficie ainsi d'exigences simplifiées pour le calcul et la publication de ses fonds propres et liquidités nécessaires, ainsi que d'allègements qualitatifs dans le cadre des circulaires de la FINMA.

## 2 CONDITIONS-CADRES

### Évolution de l'économie mondiale : le risque d'inflation diminué

Comme l'année précédente, l'économie mondiale a subi en 2024 un certain nombre de secousses géopolitiques. On peut citer, entre autres, la guerre en Ukraine, le violent conflit au Proche-Orient ou les luttes commerciales entre les États-Unis, la Chine et l'UE. La conjoncture a toutefois évolué plus favorablement que prévu. Les estimations pour 2024 tablent sur une croissance du PIB de 2,7 pour cent pour les États-Unis, de 4,8 pour cent pour la Chine et de 0,9 pour cent pour l'UE. En Suisse, le Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles s'attend à une croissance de 1,3 pour cent, soit 0,5 point de plus qu'en 2023.

Le risque d'inflation a été désamorcé en 2024. Toutes les grandes banques centrales – parmi lesquelles la Réserve fédérale étasunienne, la BCE et la BNS – ont peu à peu abaissé leurs taux directeurs. La BNS l'a fait en quatre étapes, pour 1,25 point de pourcentage au total : –0,25 point le 22 mars (à 1,5 pour cent), –0,25 point supplémentaire le 21 juin (à 1,25 pour cent), encore –0,25 point le 27 septembre (à 1,0 pour cent) et enfin –0,5 point le 13 décembre (à 0,5 pour cent). Conjointement avec un marché du travail largement intact, ces évolutions ont favorisé une croissance économique large et stable aux États-Unis et en Suisse. Les résultats économiques de l'UE ne se sont quant à eux pas améliorés, notamment en raison de l'affaiblissement de l'industrie et du niveau décevant des exportations allemandes.

### Évolution du marché : les banques s'attendent à une diminution des profits

En 2024, la place financière suisse a connu une phase de consolidation et d'adaptation aux nouvelles conditions du marché. Après le rachat de Credit Suisse par UBS l'année précédente, le secteur s'est concentré sur l'intégration et la stabilisation des entités fusionnées. Les banques ont été simultanément confrontées à une baisse des taux d'intérêt, ce qui a pesé sur les marges et entraîné une réduction des prévisions de bénéfices. Une enquête d'Ernst & Young a révélé que 40 pour cent des banques interrogées s'attendent à une diminution de leurs profits au cours des deux années à venir, bien qu'elles soient 85 pour cent à rester optimistes à long terme pour ce qui est du bénéfice d'exploitation.

La faible croissance économique en Europe – tout particulièrement en Allemagne – a eu en outre un impact négatif sur les activités bancaires en Suisse, car de nombreuses entreprises y entretiennent des relations commerciales étroites avec la zone euro. Dans ce contexte, UBS a par exemple annoncé une perte de crédit d'environ 170 millions de dollars étasuniens dans ses activités bancaires avec la clientèle privée et commerciale.

*Financements : la baisse des taux hypothécaires stimule la demande, le marché des crédits durables s'étend et l'effet CS est perceptible sur les crédits aux entreprises*

Les taux hypothécaires ont baissé au cours de l'année 2024, d'où un maintien de la demande de crédits immobiliers. Le marché des crédits durables est en plein essor dans les banques suisses. L'effet de l'acquisition de CS par UBS a été perceptible. La demande de crédits a augmenté significativement, surtout au second semestre.

## RAPPORT DE SITUATION

*Placements : évolution économique stable aux États-Unis et en Suisse*

La diminution du risque d'inflation, la baisse des taux d'intérêt par les banques centrales et un marché du travail largement intact ont favorisé une situation économique déjà stable aux États-Unis et en Suisse. Cela a entraîné une évolution positive du cours des actions et des obligations. Les marchés financiers ont peu souffert, malgré l'augmentation importante des risques géopolitiques en 2024.

De nombreux indices ont poursuivi leur hausse lors de l'année sous revue. Le « MSCI All Country World » (indice boursier mondial incluant les pays émergents) a progressé de 15,7 pour cent et le Swiss Market Index (SMI) de 4,2 pour cent.

*Environnement réglementaire : introduction d'une marge de fluctuation du capital, adoption des exigences minimales de l'Association suisse des banquiers en matière d'opérations hypothécaires et adaptation des règlements.*

La révision du droit de la société anonyme permet de procéder à des augmentations de capital sur plusieurs années, dans le cadre d'une marge de fluctuation du capital. La BAS a modifié ses statuts en conséquence lors de l'assemblée générale de 2024. Elle a en outre adopté les ajustements apportés aux exigences minimales de l'Association suisse des banquiers en matière d'opérations hypothécaires. Enfin, elle a également adapté de nombreux règlements, directives et processus aux nouvelles conditions réglementaires.

## 3 PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET MESURES IMPORTANTES

### Passage à la sociocratie

La BAS a franchi une étape importante le 1<sup>er</sup> janvier 2024, en introduisant le cadre sociocratique 3.0 (S3). Les collaboratrices et collaborateurs ont pu mettre en œuvre ce qu'elles et ils avaient appris, pendant plusieurs années de préparation, sur ce modèle sociocratique de la collaboration. Toutes les décisions et opérations s'orientent désormais vers la mission de la BAS et vers la création de valeur de ses activités commerciales. Des rôles et responsabilités clairement établis déterminent la marge de manœuvre. Les tâches de conduite se répartissent entre plusieurs rôles. Les principes et outils de la S3 ainsi que la transparence – soutenue par des logiciels – assurent une collaboration structurée, agile et efficace. La prise de décision repose sur l'intelligence collective, ne serait-ce qu'avec l'obligation de consulter les services concernés. Une chose est claire après une année de pratique : en plaçant l'individu au centre et en se fondant sur ses actions responsables dans l'intérêt de la banque, le modèle sociocratique correspond parfaitement à la culture de la BAS et la renforce. La responsabilité globale de l'entreprise demeure entre les mains du conseil d'administration et de la direction générale. Pour des raisons réglementaires, l'organisation de ces deux organes reste fonctionnelle, et les instances de contrôle (comme le contrôle des risques, le service juridique et compliance) travaillent en toute indépendance.

### Introduction d'un nouveau règlement du personnel

La BAS a révisé son règlement du personnel dans le cadre du passage à la sociocratie. La nouvelle version est entrée en vigueur en juillet 2024. Elle intègre différentes précisions et améliorations notables des conditions de travail. Les composantes juridiques relatives au temps de travail ont ainsi été détaillées. Avec la sociocratie, le personnel se voit confier davantage de responsabilités, par exemple en ce qui concerne les heures supplémentaires ou en moins, ou pour la présentation d'un certificat médical. La structure de participation existante a aussi été adaptée.

### Réorganisation de la représentation du personnel

La participation est essentielle à la BAS. L'association du personnel existe depuis la création de la banque. Dans le cadre de la révision du règlement du personnel, le comité de l'association du personnel et la direction générale ont repensé la participation, notamment sous l'angle de l'organisation et de la collaboration sociocratiques. Les employées et employés de la BAS ont décidé, en mars 2024, de répartir l'ancienne structure en une association du personnel et une nouvelle commission du personnel (basée sur la loi sur la participation). Cette dernière défend les intérêts des collaborateurs et collaboratrices dans les activités opérationnelles. Ceux-ci et celles-ci ont élu ses six membres. L'association du personnel de la BAS continue d'exister ; elle détient 400 actions de la banque, représente le personnel pour les questions stratégiques et dispose d'un siège au conseil d'administration.

## RAPPORT DE SITUATION

### Conformité du rapport de durabilité aux normes GRI, pour la première fois

Fin 2024, la BAS a publié son rapport de durabilité 2023 sous une nouvelle forme. La banque établit désormais son rapport conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI). En outre, la méthodologie utilisée pour déterminer l'impact climatique s'appuie de manière plus systématique sur la norme internationalement reconnue du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Cela permet de mieux comparer les résultats de la BAS en matière de développement durable avec ceux d'autres entreprises.

Le rapport révisé comporte deux parties : la première présente la stratégie de durabilité, approfondit les sujets prioritaires et classe les indicateurs sélectionnés en fonction de leur impact sur le climat. Deux entretiens font le point sur les conflits pouvant survenir en cas de concurrence entre différents objectifs de développement durable. La deuxième partie du rapport GRI fournit des informations systématiques sur les approches et mesures de gestion, les indicateurs, les bases importantes et les objectifs. À la fin du rapport, un index GRI donne un aperçu de tous les sujets et permet d'accéder rapidement aux passages correspondants du rapport ainsi qu'à d'autres sources d'information de la BAS.

### Arrêt du financement de mini-maisons

Sur la base d'une analyse approfondie, la BAS a décidé de cesser de financer des mini-maisons (tiny houses). Il est devenu clair, après quatre ans, que le produit ne répondait pas aux attentes de la clientèle. Seuls deux prêts de 100'000 francs chacun ont pu être accordés sur environ deux cents demandes, ce qui constitue un taux

de conclusion extrêmement faible. Le traitement des demandes de financement pour des mini-maisons a toutefois permis à la BAS d'acquérir des connaissances précieuses, qu'elle transmettra volontiers à ses partenaires qui œuvrent en faveur de l'habitat léger.

### Assujettissement de certaines prestations à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Depuis juillet 2024, la BAS ajoute la TVA au taux normal de 8,1 pour cent aux frais de dépôt du conseil en placement (mandat de gestion de fortune, conseil placement Plus, conseil placement). Contrairement à l'usage sur le marché, la banque renonçait auparavant à facturer à sa clientèle la TVA sur certains services, alors qu'elle-même la payait à l'Administration fédérale des contributions.

### Implication auprès des partenaires

La BAS entretient un vaste réseau d'organisations partenaires aux valeurs éthiques proches des siennes. En 2024, elle a renforcé ses relations et participé à des événements proposés par des partenaires. Bertrand Donninger a ainsi pris part pour la BAS à une table ronde sur le thème « Équilibre entre profit et mission », dans le cadre du Swiss Impact Forum – un événement orchestré par B Lab, partenaire de la BAS. Lydie Favre-Félix a pour sa part représenté la banque lors d'une table ronde consacrée aux instruments de financement pour l'entrepreneuriat social. La rencontre faisait partie du programme du Swiss Social Economy Forum, créé par SENS Suisse, avec laquelle la BAS entretient un partenariat de longue date.

### Consolidation du Fonds d'innovation

La BAS a créé en 1996 le Fonds d'innovation en tant qu'association indépendante destinée à soutenir de jeunes entreprises durables. La banque met à disposition de l'association les ressources et l'infrastructure nécessaires ; elle lui verse également chaque année une part substantielle de son bénéfice sous forme de don. L'équipe responsable a procédé en 2024 à une analyse détaillée du portefeuille, puis à son remaniement. Elle a en outre élaboré un concept de réorientation stratégique du Fonds. La planification détaillée et la mise en œuvre sont prévues pour 2025.

## RAPPORT DE SITUATION

### 4 MARCHE DES AFFAIRES EN 2024

#### Commentaire sur les comptes annuels

Fin 2024, le bilan de la BAS totalisait 2,613 milliards de francs. Sa croissance a quelque peu ralenti et s'établit à 5,34 pour cent par rapport à 2023.

#### *Légère augmentation des avoirs de la clientèle et des actifs sous gestion*

Au 31 décembre 2024, les avoirs de la clientèle atteignaient 2,287 milliards de francs, contre 2,165 milliards au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 5,65 pour cent, proche de celle de l'année précédente (+6,97 pour cent). La banque a enregistré, au cours de l'exercice sous revue, un afflux net de nouveaux capitaux de 134,2 millions de francs (129,6 millions en 2023). Les actifs sous gestion se sont accrus de 317,8 millions de francs pour totaliser 3,103 milliards, progressant ainsi de manière significative de 11,4 pour cent (+5,8 pour cent en 2023).

#### *Croissance notable des prêts à la clientèle*

Les prêts à la clientèle sont passés de 1,826 à 2,069 milliards de francs en 2024. Ils ont donc augmenté de 242,1 millions de francs, ou 13,3 pour cent par rapport à 2023 où la hausse avait atteint 158,0 millions. Les limites de crédit accordées ont progressé de 16,6 pour cent, soit 314,9 millions de francs, pour totaliser 2,214 milliards en 2024. Ce succès tient en grande partie à des financements plus importants pour les coopératives d'habitation d'utilité publique ainsi qu'à un fort accroissement des crédits dans le financement d'entreprises, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables.

#### *Les opérations d'intérêts restent la principale source de revenus*

Au 31 décembre 2024, les opérations d'intérêts représentaient 71,1 pour cent du total des revenus, ce qui en fait le pilier central des recettes de la BAS. Le produit brut des intérêts a atteint 30,5 millions de francs en 2024, en légère augmentation de 294'491 francs. Le produit des intérêts et des escomptes s'est accru plus nettement, totalisant 35,1 millions de francs, soit 4,7 millions de plus qu'en 2023 (30,4 millions). Le produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières a une nouvelle fois progressé en 2024, mais en douceur, pour s'établir à 2,8 millions de francs (+366'802 francs). La charge d'intérêts s'est élevée à 7,4 millions de francs (+4,8 millions). Au total, les opérations sur différence d'intérêts (actif et passif) ont généré un résultat net de 24,6 millions de francs, en baisse de 14 pour cent par rapport à 2023. Des corrections de valeur ont été effectuées pour 5,9 millions de francs au cours de l'exercice.

#### *Revenus issus des liquidités*

La BAS détenait, fin 2024, 329,6 millions de francs sur son compte de virement auprès de la BNS (4,4 millions de plus qu'en 2023). Elle a en outre déposé 50,6 millions de francs auprès d'autres banques. Celles-ci et la BNS ont versé à la BAS 4,3 millions de francs d'intérêts créditeurs, un revenu inférieur à celui de 2023 (4,9 millions).

#### *Augmentation des revenus des opérations de commissions, des prestations de services et des opérations de négoce*

Les commissions et prestations de services ont rapporté 11,0 millions de francs à la BAS en 2024, 11,1 pour cent de plus que l'année précédente. Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placements

a continué d'augmenter pour atteindre 7,1 millions (+742'338 francs). La BAS a réalisé avec ses opérations de négoce un bénéfice de 1,8 million de francs, c'est-à-dire 1,0 million de plus qu'en 2023.

#### *Progression continue des charges d'exploitation*

Les charges d'exploitation sont passées de 26,1 millions en 2023 à 29,4 millions de francs en 2024. La hausse de 12,5 pour cent est nettement plus élevée que celle enregistrée l'exercice précédent (+2,8 pour cent). Cela a une nouvelle fois tenu avant tout à l'augmentation des charges de personnel (+2 millions par rapport à 2023) et des autres charges d'exploitation (+1,2 million).

La comparaison des charges et des produits aboutit à un ratio coûts/revenus (cost-income ratio) de 68,5 pour cent, en légère détérioration par rapport à 2023 (64,0 pour cent).

#### *Nette augmentation du bénéfice*

Les corrections de valeur sur les participations ainsi que les amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs incorporelles ont atteint 2,7 millions de francs, en hausse de 217'700 francs en comparaison avec la même période de 2023. La variation des provisions et autres corrections de valeur ainsi que des pertes s'est élevée à 2,4 millions de francs en 2024 (8,1 millions de francs l'année précédente), montant affecté aux autres provisions (réserves latentes).

Fin 2024, la BAS affichait un résultat opérationnel de 2,5 millions de francs (2,1 millions en 2023). Après prise en compte des produits extraordinaires à hauteur de 545 francs (223 francs) et déduction de 741'378 francs d'impôts, le bénéfice annuel effectif s'est établi à 1,7 million de francs (1,5 million), en hausse de 12,1 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Tous les sec-

## RAPPORT DE SITUATION

teurs d'activité ont contribué à ce bon résultat.

### *Proposition d'affectation du bénéfice et de versement d'un dividende*

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale (AG) du 23 mai 2025 d'affecter 100'000 francs du bénéfice au bilan à la réserve légale générale et d'octroyer 200'000 francs à l'association Fonds d'innovation. Le conseil d'administration soumet en outre à l'AG le versement d'un dividende de 1,0 pour cent de la valeur nominale par action, issu du bénéfice inscrit au bilan.

### *Révision résultant du code des obligations*

Le conseil d'administration a approuvé les présents comptes annuels le 25 mars 2025. Le rapport de révision (voir page 42) a été livré en texte normal.

### **Commentaire sur l'évolution de la clientèle**

Au 31 décembre 2024, la BAS comptait 44'690 clientes et clients, en augmentation nette de 442 relations d'affaires. La BAS avait enregistré, en 2023, 853 nouvelles relations. On constate donc un ralentissement.

### *Les avoirs de la clientèle continuent d'augmenter*

Les avoirs de la clientèle ont continué de croître en 2024 et cette évolution s'est répercutée sur de nombreuses offres de la BAS. L'inventaire total des comptes 7sur7 affiche une hausse d'environ 16,1 millions de francs, soit 7,3 pour cent. Les avoirs sur le compte 7sur7 Plus – réservé aux actionnaires détenant au moins dix actions de la BAS – ont augmenté de 3,9 pour cent pour atteindre 113,3 millions de francs (109,1 millions en 2023).

Le volume des comptes d'épargne s'est accru de 64,9 millions de francs, soit 13,7 pour cent. Les obligations de caisse ont enregistré une hausse de 19 millions de francs. Le volume des comptes courants a diminué de 6,6 millions de francs, ou 3 pour cent, tandis que celui des comptes de dépôt pour associations a progressé de 4,4 millions de francs, ou 12,3 pour cent. Les avoirs sur les comptes de prévoyance BAS 2 et BAS 3 affichent une croissance de 10,2 millions de francs (+2,2 pour cent).

### *Augmentation des actifs dans les activités de placement*

Fin 2024, l'équipe de conseil en placement administrait 3292 personnes ou institutions (3096 l'année précédente). La fortune totale (titres et liquidités) des mandats s'est hissée à 1,391 milliard de francs, c'est-à-dire 123,5 millions ou 9,7 pour cent de plus qu'en 2023 (1,268 milliard). Un total de 905,4 millions de francs (actions BAS non comprises) était investi hors bilan, soit une forte augmentation de 173,0 millions ou 23,6 pour cent par rapport à 2023 (732,4 millions).

### *Demande de mandats de gestion de fortune en hausse constante*

Les mandats de gestion de fortune de la BAS sont très demandés : fin 2024, l'équipe du conseil en placement en administrait 1930, soit 197 de plus (+11,4 pour cent). En tout, 60,2 pour cent de la clientèle ont choisi un mandat avec la stratégie « Impact » ou « Impact Fonds », avec un impact positif particulièrement élevé sur l'environnement et la société. On constate donc une légère augmentation par rapport à 2023, où cette proportion atteignait 58,1 pour cent.

### *Forte progression des activités de crédit*

À la fin de 2024, la croissance des crédits (utilisés, y compris les limites

accordées) a atteint 314,9 millions de francs (210,0 millions en 2023). Ce chiffre n'inclut pas les crédits Covid d'un montant de 3,5 millions de francs. L'augmentation enregistrée en 2024 tient avant tout à des opérations de financement plus importantes dans le secteur des coopératives d'habitation d'utilité publique et à la forte progression des crédits dans le secteur des énergies renouvelables (par exemple, les réseaux de chaleur à distance). Les financements octroyés à des organismes de droit (semi-)public, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables, de l'inclusion sociale et de la mobilité durable, ont aussi augmenté. La part des maîtres d'ouvrage pour des logements d'utilité publique a atteint 51,4 pour cent du portefeuille total de crédits. Compte tenu du niveau de risque restreint dans ce segment de clientèle, une proportion élevée se justifie. Le portefeuille de crédits de la BAS reste régionalement et intrinsèquement bien diversifié. La banque continue de tabler sur une légère hausse de la demande de crédits immobiliers, notamment sous l'impulsion des besoins toujours considérables en matière d'assainissement énergétique dans le bâtiment ainsi que dans le secteur crucial des énergies renouvelables. Ce dernier est toutefois soumis à une concurrence accrue, mais la BAS offre des conditions compétitives et son expertise est reconnue dans ce secteur d'activité.

### *Prêts à impact positif sur la société et l'environnement*

Pour chaque crédit qu'elle octroie, la BAS veille à ce que le projet financé ait un impact positif sur la société et l'environnement. La part des prêts attribuables à l'un des secteurs d'encouragement de la banque s'élevait à 88,5 pour cent fin 2024 (contre 86,9 en 2023). La BAS dépasse ainsi son objectif de 80 pour cent au minimum.



## RAPPORT DE SITUATION

### Fonds propres, actions BAS, liquidités et ratio de liquidités

#### *Augmentation constante de la base de fonds propres*

Les fonds propres pouvant être pris en compte sont passés de 297,9 à 299,9 millions de francs en 2024. Cela est dû à l'affectation – précédemment mentionnée – aux autres provisions (réserves latentes).

Le ratio de levier simplifié de la BAS a atteint 9,16 pour cent fin 2024 (9,79 pour cent en 2023). Pour les détails, se référer aux chiffres clés concernant les prescriptions en matière de fonds propres, lesquels figurent en page 11 de la présente publication.

#### *Large actionnariat*

En 2024, le nombre d'actionnaires de la BAS est passé à 9435, soit six de plus qu'en 2023. Aucun-e actionnaire ne détient plus de trois pour cent des droits de vote. La composition détaillée de l'actionnariat se trouve en page 34 de la présente publication.

#### *Intermédiation pour de nombreuses actions de la BAS*

La BAS a agi comme intermédiaire pour le placement d'un grand nombre de ses actions auprès de nouvelles et nouveaux propriétaires. Le négoce d'actions a donc augmenté de 2,1 millions de francs en comparaison avec 2023, pour s'établir à 13,0 millions.

#### *Augmentation des liquidités*

La BAS dispose encore d'importantes liquidités. Celles-ci ont progressé de 4,6 millions de francs pour atteindre 329,9 millions à la fin 2024.

L'indicateur réglementaire qu'est le ratio de couverture de liquidités (Liquidity Coverage Ratio, ou LCR) a été nettement dépassé durant tout l'exercice. Il s'élevait à 163,98 pour cent

au 31 décembre 2024. Pour les détails, se référer aux chiffres clés relatifs au LCR en page 11 de la présente publication.

## 5 ÉVALUATION DES RISQUES

La BAS suit une politique prudente en matière de risques. Elle veille à un rapport équilibré entre le rendement et les risques, tout en gérant activement ces paramètres. Le conseil d'administration examine l'exposition de la banque à une fréquence définie. Il a ainsi édicté un règlement qui garantit que tous les risques importants sont enregistrés, circonscrits et surveillés en permanence. Le compte rendu annuel permet au conseil d'administration et à la direction générale de se faire une idée précise des risques encourus par la banque. Le conseil d'administration procède, une fois par an au minimum, à l'évaluation des risques et vérifie l'adéquation des mesures prises. Les explications en page 17 de la présente publication donnent davantage d'informations concernant la gestion des risques.

En 2024, les risques principaux pour la BAS résidaient surtout dans les domaines suivants :

#### *Contexte et risques en matière de taux d'intérêt*

La BNS a ajusté l'an dernier son taux directeur en quatre étapes, pour le réduire de 1,25 point de pourcentage au total. La BAS a réagi à cette évolution en abaissant les taux d'intérêt sur ses obligations de caisse. Ceux des comptes d'épargne et de placement sont demeurés inchangés. Les risques liés aux taux d'intérêt se sont légèrement accrus courant 2024, avant tout en raison de la croissance du secteur des crédits. Les risques sont gérés activement, en particulier par le biais d'opérations de couverture de taux d'intérêt.

#### *Évolution des marchés des capitaux*

Le risque d'inflation s'est atténué l'an dernier, même si différents conflits

## RAPPORT DE SITUATION

géopolitiques continuent de marquer la situation mondiale. Toutes les grandes banques centrales – y compris la Réserve fédérale étasunienne, la BCE et la BNS – ont abaissé leurs taux directeurs en plusieurs étapes. Conjointement avec un marché du travail largement intact, cette évolution a favorisé une croissance économique robuste et stable aux États-Unis et en Suisse. Ces deux facteurs ont entraîné une hausse des cours des actions et des obligations.

La politique étasunienne exerce une influence décisive sur la conjoncture mondiale. Pour l'année en cours, il s'agit donc de surveiller de près l'évolution de l'inflation dans le contexte des efforts protectionnistes du gouvernement des États-Unis ainsi que celle du marché du travail. Le rythme des baisses de taux d'intérêt par la Réserve fédérale étasunienne dépend de l'inflation et du marché du travail dans le pays.

### Marché immobilier

Avec ses financements, la BAS est fortement engagée sur le marché immobilier. Près de la moitié de l'ensemble des crédits va à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, 9,5 pour cent à la catégorie des immeubles loués et 14,0 pour cent à des personnes privées pour leur propre logement. La banque s'attend à une stabilisation du marché immobilier en 2025. Selon les régions, les prix de l'immobilier devraient augmenter modérément en raison de la forte demande.

### Gestion des liquidités

Les liquidités de la BAS ont diminué en 2024 en raison de la forte croissance des crédits. Cette évolution va dans le sens des objectifs de la banque, puisque l'argent des placements financiers est ainsi réinjecté dans l'économie réelle. La situation de la banque en matière de liquidités reste néanmoins solide. Les intérêts

perçus sur les placements financiers sont demeurés stables.

### Situation des fonds propres

La situation des fonds propres est toujours confortable. Fin 2024, le ratio de fonds propres non pondéré s'élevait à 9,16 pour cent (le régime des petites banques exige un minimum de 8 pour cent). La banque souhaite continuer à augmenter son capital afin de permettre aux gens de participer au « mouvement BAS ».

### Risques opérationnels

L'objectif de la gestion active des risques opérationnels est de garantir sa capacité à supporter les risques et de la renforcer, tout en évitant les pertes opérationnelles. L'année 2024 a aussi été marquée par le renforcement et les investissements dans les processus, les ressources et les instruments de soutien. Le contrôle des risques et le système de contrôle interne (SCI) ont été renforcés. Les quatre principaux cercles (domaines) existants ont été complétés par un nouveau cercle principal « Juridique, risques et finances ». Les instances de contrôle indépendantes y sont intégrées. Des investissements sont nécessaires en 2025 afin de créer, à l'avenir, les bases d'une augmentation du rendement opérationnel. Cela affermit la confiance de toutes les parties prenantes dans la banque (réputation).

### Risques juridiques et de conformité

Les exigences réglementaires et les obligations de diligence sont des thématiques essentielles dont la surveillance et le respect revêtent une importance capitale. Pour ce faire, la BAS édicte des directives et des règlements qui sont adaptés à l'évolution constante des exigences réglementaires et dont le respect est surveillé.

## 6 COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

### Nombre de postes à plein temps

En 2024, 168 personnes travaillaient en moyenne à la BAS (159,3 en 2023), ce qui correspond à 137,2 équivalents plein temps (personnes en formation comprises ; le chiffre était de 130,5 l'année précédente). Au 31 décembre 2024, la BAS occupait 170 personnes (sans les trois apprenti-e-s) contre 155 fin 2023. Cela représente 137,6 équivalents plein temps (fin 2023 : 125,5). Pendant l'exercice sous revue, 10 personnes ont quitté la banque et 27 l'ont rejointe. Le taux de fluctuation s'élevait à 5,5 pour cent au 31 décembre 2024 (10,1 pour cent en 2023).

### Changements importants en matière de personnel et d'organisation

Lors de l'assemblée générale du 17 mai 2024, trois changements ont eu lieu au sein du conseil d'administration de la BAS :

- Marion Pester et Christian Regnicoli ont été élu-e-s au conseil d'administration pour un mandat de trois ans chacun.
- Sven Lidén s'est retiré du conseil d'administration après 11 ans de service.

La fonction de direction a été remplacée en 2024 par le rôle de coordination. Ce dernier est responsable des résultats et comprend la gestion du personnel et la conduite stratégique du cercle. Des changements sont intervenus l'an dernier aux postes de coordination suivants :

## RAPPORT DE SITUATION

- Coordinatrice du cercle Financements entreprises Suisse alémanique au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Coordinatrice du cercle Financements entreprises Romandie au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Coordinateur du cercle Financements immobiliers Romandie au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Coordinatrice du cercle Maîtres d'ouvrage d'utilité publique Zurich au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Coordinatrice du cercle Comptabilité au 1<sup>er</sup> mai 2024
- Coordinateur du cercle Poste et documentation au 7 août 2024
- Coordinateur du cercle Business development au 1<sup>er</sup> septembre 2024
- Coordinateur du cercle Backoffice au 1<sup>er</sup> novembre 2024
- Coordinateur du cercle Retail au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

### Changements organisationnels importants

En 2024, la BAS a adopté le modèle sociocratique de gestion et d'organisation de la collaboration, qui se fonde sur la raison d'être de la banque. Ce modèle renforce en particulier les responsabilités décentralisées au sein de l'entreprise. Conformément aux exigences réglementaires, la direction générale et le conseil d'administration sont organisés de manière fonctionnelle. Pour en savoir plus, voir « Passage à la sociocratie » à la page 3.

Un autre changement dans l'organisation a été la création d'un cinquième cercle principal (domaine principal): « Juridique, risques et finances » (voir l'organigramme dans le rapport de gestion 2024 à la page 18). Ce nouveau cercle principal est dirigé par un membre de la direction générale et comprend les instances de contrôle indépendantes.

## 7 INNOVATION ET PROJETS

La BAS évalue et améliore constamment ses produits, prestations et processus. Au cours de l'exercice 2024, elle a notamment travaillé sur les innovations et projets suivants :

- Elle a lancé sa propre application TWINT en 2024. Celle-ci permet à la clientèle de payer en ligne ou dans des magasins et restaurants avec son smartphone. Grâce à la connexion directe au compte, nul besoin de recharger le solde d'ABS TWINT au préalable. Les débits et crédits apparaissent sur le compte BAS associé.
- Le projet BAS Lean a pris fin en 2024, après quasiment quatre ans. Neuf « quick wins » ont vu le jour dans ce cadre et neuf processus ont été améliorés. Les « quick wins » sont des succès faciles et rapides à obtenir pour un projet. La BAS a également clarifié la manière dont la gestion des processus se poursuivra après l'achèvement de BAS Lean.
- Le passage à Microsoft Office 365 a démarré l'année dernière sous le nom de « Collab@BAS ». La plateforme de productivité basée sur le cloud propose de nombreux outils de collaboration numérique,

en plus d'applications bien connues comme Word, Excel ou Outlook. Elle se distingue par sa grande facilité d'utilisation et sa fonction de recherche performante. L'équipe de la BAS est constamment formée aux nouvelles possibilités.

- En 2024, la BAS a mis au point un nouveau modèle salarial qui devrait remplacer l'actuel dès mi-2025. Celui-ci, nommé Abakaba et utilisé depuis 2009, a contribué à fixer les salaires avant tout d'après la fonction, c'est-à-dire de la manière la plus équitable et la moins discriminatoire possible. L'évaluation basée sur les fonctions par Abakaba ne répond toutefois pas aux exigences du modèle d'organisation sociocratique de la BAS et elle est trop rigide. Le nouveau modèle salarial a été conçu de manière participative.
- La population suisse s'est prononcée le 22 septembre 2024 contre l'initiative sur la biodiversité. Elle correspondait aux valeurs et aux objectifs de la BAS, raison pour laquelle la banque a recommandé de voter « oui » et a soutenu la campagne en tant qu'organisation partenaire.
- La BAS soutient l'« Initiative pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir » (Initiative pour une place financière durable), lancée le 26 novembre 2024. La banque fait partie de l'association de soutien. Nicole Bardet, membre de la direction générale, représente la BAS au sein du comité d'initiative. Gerhard Andrey, membre du conseil d'administration de la banque, fait aussi partie

## RAPPORT DE SITUATION

du comité en tant que représentant des Vert-e-s suisses. Conjointement avec une large alliance de personnes actives dans la politique et la finance ainsi que des organisations environnementales, la banque s'implique pour l'instauration de règles contraignantes. Celles-ci doivent garantir que la place financière suisse assume ses responsabilités vis-à-vis du climat et de la biodiversité.

### 8 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Aucun événement exceptionnel n'est à signaler entre la date de clôture du bilan et celle de la rédaction du présent rapport, le 25 mars 2025.

### 9 PERSPECTIVES

La BAS prévoit une croissance économique modérée pour l'exercice 2025. Elle poursuivra toutefois sa progression, aussi bien en ce qui concerne les opérations sur différences d'intérêt que les opérations de commissions. Dans le domaine des financements, elle s'attend à une nouvelle croissance des crédits, en tenant compte d'une situation de refinancement qui demeure solide. La BAS continuera d'investir dans ses processus et son organisation, afin de concrétiser les possibilités existantes sur le marché bancaire durable et d'améliorer encore son efficacité.

Les investissements les plus importants seront consacrés au secteur du personnel, en particulier pour la gestion des projets et des risques. Malgré ces investissements, la banque s'attend à un résultat positif, même s'il n'atteindra sans doute pas le niveau élevé de 2024.

Deux projets sont prévus dans le domaine de la numérisation pour 2025. Premièrement, une solution logicielle sera introduite dans le conseil en placement. Elle contribuera à uniformiser les processus de conseil ainsi qu'à les moderniser et à les numériser, afin d'accroître l'efficacité et l'attractivité du conseil en placement. Une approche assistée par ordinateur répondant aux exigences réglementaires réduira les risques. Deuxièmement, un nouveau système d'e-banking sera mis en place. Il améliorera l'accès pour la clientèle, quels que soient le lieu, l'heure et l'appareil utilisé, par rapport au système actuel. Ces processus peuvent être mis en œuvre efficacement sans rupture de média. Il sera aussi possible d'ajouter différentes fonctions en libre-service ultérieurement.

La BAS fêtera ses 35 ans en 2025. Elle convie donc ses actionnaires à un repas de midi, puis à différentes animations pour célébrer cet anniver-

saire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2025, au Volkshaus de Zurich.

Début octobre 2025, la BAS accueillera à Thoun la rencontre annuelle de la Febea (Fédération européenne des banques éthiques et alternatives), qui s'étendra sur deux jours. Elle débutera le premier jour par l'assemblée générale de la fédération. Le second jour verra un événement public, auquel seront invitées des personnes intéressées de la Suisse et de l'étranger.

# EXIGENCES DE PUBLICATION

## PUBLICATION ANNUELLE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU RÉGIME DES PETITES BANQUES

		31.12.2024	30.09.2024	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023
<b>Fonds propres pris en compte</b>						
Fonds propres de base durs (CET1)	en milliers CHF	253'171	–	–	–	253'336
Fonds propres de base (T1)	en milliers CHF	253'171	–	–	–	253'336
Fonds propres totaux	en milliers CHF	299'907	–	–	–	297'891
<b>Fonds propres minimaux</b>						
	en milliers CHF	221'182	–	–	–	207'088
<b>Ratio de levier simplifié (en %)</b>						
Actifs sans goodwill + participations + affaires hors bilan	en milliers CHF	2'764'775	–	–	–	2'588'602
Ratio de levier simplifié:						
Capital de base en % des actifs* (sans goodwill + participation) + affaires hors bilan	en %	9,16	–	–	–	9,79
<b>Ratio de liquidités (LCR)</b>						
Numérateur du LCR:						
somme des actifs liquides de haute qualité	en milliers CHF	362'401	390'893	426'583	442'889	467'444
Numérateur du LCR:						
somme nette des sorties de trésorerie	en milliers CHF	184'493	178'310	177'170	187'846	204'227
Ratio de liquidités, LCR	en %	196,43	219,22	240,78	235,77	228,88

### Commentaire:

En raison de sa participation au régime des petites banques, la Banque Alternative Suisse SA renonce à la publication selon Circulaire 2016/1, à l'exception de la publication du tableau des indicateurs clés réglementaires (Key Metrics).

# COMPTES ANNUELS

## I BILAN

Structure du bilan au 31 décembre 2024

Actifs	Annexe	31.12.2024	31.12.2023	Écart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Liquidités		329'860'732	325'215'247	4'645'485	1
Créances sur les banques		50'628'412	36'054'613	14'573'799	40
Créances sur la clientèle	7.1	406'366'194	269'836'576	136'529'618	51
Créances hypothécaires	7.1	1'662'193'722	1'556'596'314	105'597'408	7
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7.2	384'275	2'280'332	-1'896'056	-83
Immobilisations financières	7.3	123'404'626	256'090'582	-132'685'956	-52
Comptes de régularisation		1'542'868	2'088'855	-545'987	-26
Participations	7.4	16'123'513	18'148'255	-2'024'742	-11
Immobilisations corporelles	7.5	10'972'141	10'989'904	-17'762	0
Autres actifs	7.6	11'341'602	2'967'510	8'374'092	282
<b>Total des actifs</b>		<b>2'612'818'087</b>	<b>2'480'268'187</b>	<b>132'549'899</b>	<b>5</b>
Total des créances de rang subordonné		6'255'119	3'511'452	2'743'667	78
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		4'283'143	3'453'153	829'990	24

## COMPTES ANNUELS

## I BILAN

Passifs	Annexe	31.12.2024	31.12.2023	Écart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Engagements envers des banques		91'653	75'529	16'125	21
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		1'987'388'268	1'884'020'281	103'367'987	5
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7.2	9'743'723	2'599'641	7'144'082	275
Obligations de caisse		299'635'000	280'642'000	18'993'000	7
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage			0	0	
Comptes de régularisation		3'397'179	2'907'587	489'592	17
Autres passifs	7.6	1'463'830	676'804	787'026	116
Provisions	7.10	56'051'107	54'143'705	1'907'402	4
Réserves pour risques bancaires généraux	7.10	11'050'000	11'050'000	0	0
Capital social	7.11	166'673'700	166'673'700	0	0
Réserve légale issue du capital		57'061'801	58'728'538	-1'666'736	-3
dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		57'061'801	58'728'538	-1'666'736	-3
Réserve légale issue du bénéfice		17'946'407	16'146'407	1'800'000	11
Réserves facultatives issues du bénéfice		200'000	200'000	0	0
Bénéfice reporté		403'996	876'824	-472'829	-54
Bénéfice		1'711'423	1'527'171	184'252	12
<b>Total des passifs</b>		<b>2'612'818'087</b>	<b>2'480'268'187</b>	<b>132'549'898</b>	<b>5</b>
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0

Opérations hors bilan	Annexe	31.12.2024	31.12.2023	Écart année précédente	
		en CHF	en CHF	en CHF	en %
Engagements conditionnels	7.1, 8.1	2'107'211	2'208'941	-101'730	-5
Engagements irrévocables	7.1	164'001'720	126'481'580	37'520'140	30

## COMPTES ANNUELS

### II COMPTE DE RÉSULTAT

Structure du compte de résultat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

		2024	2023	Écart année précédente	
	Annexe	en CHF	en CHF	en CHF	en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>					
Produit des intérêts et des escomptes	9.1	35'081'801	30'401'450	4'680'351	
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce				0	
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		2'829'591	2'462'789	366'802	
Charges d'intérêts	9.1	-7'389'727	-2'637'065	-4'752'662	
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>		<b>30'521'665</b>	<b>30'227'174</b>	<b>294'491</b>	<b>1</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	9.4	-5'960'632	-1'744'227	-4'216'406	
<b>Sous-total résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>24'561'033</b>	<b>28'482'948</b>	<b>-3'921'915</b>	<b>-14</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		7'109'604	6'367'267	742'338	
Produit des commissions sur les opérations de crédit		183'273	148'088	35'185	
Produit des commissions sur les autres prestations de service		4'157'512	3'911'029	246'483	
Charges de commissions		-468'265	-541'216	72'951	
<b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations</b>		<b>10'982'124</b>	<b>9'885'168</b>	<b>1'096'956</b>	<b>11</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>		<b>1'766'906</b>	<b>766'366</b>	<b>1'000'539</b>	<b>131</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>					
Résultat des participations		312'910	216'941	95'969	
Résultat des immeubles		61'385	53'823	7'562	
Autres produits ordinaires		70'208	122'497	-52'289	
Autres charges ordinaires		-772'017	-589'570	-182'447	
<b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>		<b>-327'515</b>	<b>-196'310</b>	<b>-131'205</b>	<b>67</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Charges de personnel	9.2	-19'534'523	-17'502'221	-2'032'301	
Autres charges d'exploitation	9.3	-9'875'330	-8'646'174	-1'229'156	
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>		<b>-29'409'853</b>	<b>-26'148'395</b>	<b>-3'261'458</b>	<b>12</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	7.5	-2'731'181	-2'513'481	-217'700	9
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	7.10	-2'389'256	-8'139'420	5'750'164	-71
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2'452'257</b>	<b>2'136'875</b>	<b>315'381</b>	<b>15</b>
Produits extraordinaires	9.4	545	223	322	
Charges extraordinaires	9.4	0	0	0	
Impôts	9.5	-741'378	-609'927	-131'451	
<b>Bénéfice</b>		<b>1'711'423</b>	<b>1'527'171</b>	<b>184'252</b>	<b>12</b>



**COMPTES ANNUELS**

## III RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	en CHF	en CHF
<b>Répartition du bénéfice</b>		
Bénéfice	1'711'423	1'527'171
Bénéfice reporté	403'996	876'824
<b>Bénéfice</b>	<b>2'115'419</b>	<b>2'403'996</b>
<b>Répartition du bénéfice</b>		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-100'000	-1'800'000
Attribution aux réserves facultatives issue du bénéfice		
Distributions du bénéfice au bilan	-1'676'557	
Don à l'association Fonds d'innovation	-200'000	-200'000
<b>Report à nouveau</b>	<b>138'862</b>	<b>403'996</b>

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 23.5.2025 le versement d'un dividende de 1% par action, prélevé sur le bénéfice au bilan.

Cela correspond à CHF 10 par action d'une valeur nominale de CHF 1000 et à CHF 1 par action d'une valeur nominale de CHF 100.

**COMPTES ANNUELS**

## IV PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice/ perte reporté(e)	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Capitaux propres au début de la période de référence</b>	<b>166'673'700</b>	<b>58'728'538</b>	<b>16'146'407</b>	<b>11'050'000</b>	<b>1'076'825</b>	<b>0</b>	<b>1'527'171</b>	<b>255'202'641</b>
<b>Utilisation du bénéfice de 2023</b>								
Don au Fonds d'innovation	0	0	0	0	0	0	-200'000	-200'000
Attribution à la réserve du bénéfice	0	0	1'800'000	0	0	0	-1'800'000	0
Dividendes	0	-1'666'737	0	0		0		-1'666'737
Variation nette du bénéfice reporté					-472'829	0	472'829	0
Augmentation de capital*	0	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfice 2024	0	0	0	0	0	0	1'711'423	1'711'423
<b>Capitaux propres à la fin de la période de référence</b>	<b>166'673'700</b>	<b>57'061'801</b>	<b>17'946'407</b>	<b>11'050'000</b>	<b>603'996</b>	<b>0</b>	<b>1'711'423</b>	<b>255'047'327</b>

\* Les taxes d'émission et coûts accessoires sur transactions ont été imputés aux réserves de capital.

L'AFC a confirmé à titre provisoire la « réserve issue d'apports de capital exonérés de l'impôt » au 17.5.2024 à hauteur de CHF 57'061'801.

## COMPTES ANNUELS

### V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

#### 5.1 Indication de l'entreprise ou du nom ainsi que de la forme juridique et du siège de la banque

##### *Généralités*

La Banque Alternative Suisse SA (BAS) est une banque à vocation écologique et sociale, qui exerce ses activités dans toute la Suisse. La BAS a son siège au Amthausquai 21 à Olten. Elle possède également des représentations à la rue du Port-Franc 11 à Lausanne, à la Kalkbreitestrasse 10 à Zurich ainsi qu'à la rue de Lyon 77 à Genève.

Les opérations sur marges d'intérêts constituent à la fois son principal domaine d'activité et sa principale source de recettes. La BAS pratique la transparence en matière de crédits envers le public et ne travaille pas dans un but de maximisation du profit. Le concept particulier d'encouragement repose sur des obligations de caisse d'encouragement et des crédits d'encouragement et fait partie des opérations sur marges d'intérêts. Les opérations de commissions et de prestations de service représentent désormais une source de revenu supplémentaire. Les activités de négoce sont sans grande importance.

Fin 2024, la BAS employait, en valeur corrigée des postes à temps partiel, 140,6 collaboratrices et collaborateurs.

##### *Opérations au bilan*

Les opérations sur marges d'intérêts – acceptation de fonds de la clientèle et prêts à la clientèle – constituent la principale source de recettes. La plus grande partie des prêts est accordée sur la base de gages fonciers sous forme d'hypothèques et de créances sur des immeubles d'habitation et commerciaux. La BAS octroie également des crédits en comptes courants

pour le commerce et l'artisanat, ainsi que des avances et des prêts, couverts pour l'essentiel, à des projets et des entrepreneuses et des entrepreneurs indépendant-e-s. Le financement est assuré exclusivement par les avoirs de la clientèle et par les fonds propres. Les opérations interbancaires se composent principalement de transactions à court terme avec des contreparties de premier ordre.

À des fins de liquidité et de placement, elle détient dans les immobilisations financières un portefeuille composé principalement d'obligations en francs.

La BAS gère le risque de changement de taux de son bilan par le biais de swaps de taux.

##### *Opérations de commissions et de prestations de service*

Les principaux revenus des opérations de commissions et de prestations de service sont générés par la gestion de fortune, le négoce de titres et la gestion de dépôt pour la clientèle, les placements fiduciaires et le trafic des paiements. La clientèle privée et institutionnelle et des entreprises commerciales ou industrielles ont recours à ces services.

Les opérations de commissions et de prestations de service comprennent notamment les virements pour les clientes et les clients, le négoce de parts de fonds de placement et de propres actions, l'octroi de cautionnements et de garanties bancaires ainsi que l'intermédiation dans le domaine des prêts fiduciaires.

##### *Autres secteurs d'activité*

Pour assurer la liquidité nécessaire, la BAS procède à des placements auprès d'établissements bancaires helvétiques de premier ordre ainsi que dans des immobilisations financières.

##### *Transactions commerciales*

Les revenus des transactions commerciales résultent du négoce de devises et de titres pour le propre compte de la banque. Le négoce de devises et de titres est effectué sans qu'elle détienne elle-même de portefeuille important.

#### 5.2 Explications concernant la gestion des risques, notamment le traitement du risque de fluctuation de taux d'intérêt, d'autres risques de marché et des risques de crédit

##### *Évaluation des risques*

Une identification périodique et systématique des risques évalue les principaux risques encourus par la société, leur probabilité de survenance et leurs conséquences financières. Des mesures adéquates décidées par le conseil d'administration permettent d'éviter, de limiter ou de couvrir ces risques. Les risques assumés par la société elle-même font l'objet d'une surveillance systématique. La dernière évaluation des risques par le conseil d'administration date du 19 décembre 2024. En vertu de cette évaluation, aucune provision ni correction de valeur particulière n'est nécessaire dans les présents comptes annuels.

##### *Gestion des risques*

La gestion des risques repose sur le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque, qui est examiné au moins une fois par an par la direction générale et le conseil d'administration. Des limites claires sont fixées pour les différents risques et leur respect est surveillé en permanence.

## COMPTES ANNUELS

### V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

#### *Risques de crédit*

Cette rubrique regroupe tous les engagements pouvant entraîner une perte si les contreparties ne sont pas en mesure de remplir leurs obligations.

La politique de crédit repose sur des principes éprouvés et reconnus. L'octroi de crédits est soumis à des critères de qualité éthiques et financiers précis ainsi qu'à des limites de compétences. Les risques de crédits sont régulièrement contrôlés dans le cadre d'un système de rating interne. L'analyse porte tant sur la crédibilité que sur la solvabilité et des mesures sont prises en conséquence. Dans le domaine immobilier, la BAS s'appuie sur ses propres évaluations ainsi que sur celles d'expertes et d'experts reconnu-e-s en matière d'estimation.

Prêts à la clientèle: dans le domaine des crédits, nous appliquons à la lettre les principes suivants de prévention des risques:

- Réduction des risques par l'examen efficient de la solvabilité (rating), la qualification en matière de traitement des crédits, une structure d'organisation permettant de limiter les risques, un traitement adéquat et une surveillance intégrée des crédits.
- Diversification des risques par la répartition du montant destiné aux crédits sur autant de preneuses et preneurs de crédits que possible et la prévention des concentrations dans certaines catégories de preneuses et preneurs de crédit, branches et régions. Nous avons défini des plafonds de crédit dépendant du type de couverture et de la notation (rating) de la cliente ou du client.

Tous les prêts à la clientèle sont contrôlés périodiquement. La fréquence du contrôle dépend de la solvabilité de la cliente ou du client, du montant du crédit ainsi que de la qualité des garanties. Au moindre signe de dégradation d'un crédit, nous procédons immédiatement à une analyse de la relation de crédit.

Au siège, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillères et conseillers pour traiter des questions particulièrement complexes. Les corrections de valeur et provisions sont contrôlées et ajustées au minimum une fois par trimestre.

Le suivi des **risques de fluctuation de taux** est assuré au moyen d'analyses périodiques, ce qui permet à la BAS, le cas échéant, de limiter les effets négatifs sur le produit net d'intérêts. Elle fait appel à cet effet à des mesures appartenant au domaine classique des opérations influant sur le bilan ainsi qu'aux « swaps » sur taux d'intérêt. Les instruments tels que les « futures » sur taux d'intérêt, les « caps », les « floors » et les « forward rate agreements » ne sont pas utilisés.

Les **risques de marché et de liquidités** font l'objet d'une surveillance et d'une limitation conformes à la législation sur les banques. Les risques d'exploitation sont réduits au moyen de directives relatives à l'organisation interne.

Pour restreindre les **risques juridiques**, les organes de la banque ont recours, si nécessaire, à des avocates et avocats indépendant-e-s.

Les organes dirigeants de la BAS reçoivent régulièrement des informations appropriées sur sa situation en matière de patrimoine, de finances, de liquidités et de bénéfices, ainsi que sur les risques y afférents.

#### *Risques opérationnels*

Le risque opérationnel est défini comme « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel et à des systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Ce risque est limité au moyen de règlements internes, de directives relatives à l'organisation et d'aides au travail correspondantes ainsi que par des contrôles internes. La révision interne examine régulièrement le système de contrôle interne et rend directement son rapport au conseil d'administration.

#### *Conformité et risques juridiques*

La direction générale et le service du contrôle de la conformité (compliance) veillent à ce que l'activité de la BAS soit en adéquation avec les exigences réglementaires en vigueur et avec les obligations de diligence d'un intermédiaire financier. Ils sont responsables du contrôle des exigences et développements de l'autorité de surveillance, du législateur ou d'autres organisations. Ils veillent en outre à ce que les directives et règlements soient ajustés en fonction des évolutions réglementaires et à ce qu'ils soient respectés.

### 5.3 Explications relatives aux méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

#### *Résumé*

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont appliquées pour tous les risques de perte identifiables sur des créances compromises et non compromises, selon le principe de

## COMPTES ANNUELS

### V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

prudence. Il y a perte de valeur lorsque le montant qui peut être potentiellement récupéré (en tenant compte des garanties disponibles) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des postes d'actif correspondants.

Les créances compromises sont celles pour lesquelles il est peu probable que la preneuse ou le preneur de crédit soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Il convient de les évaluer, tout comme les garanties éventuelles, à leur valeur de liquidation et de les provisionner en tenant compte de la solvabilité de la preneuse ou du preneur de crédit. L'évaluation se fait sur une base individuelle et la perte de valeur est couverte par des corrections au cas par cas.

La détermination des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance repose sur une approche systématique, avec des valeurs empiriques historiques définies. L'évaluation se fait sur une base individuelle. L'utilisation éventuelle des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance a lieu selon des paramètres établis.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, il s'ensuit une décomptabilisation par le débit de la correction de valeur correspondante.

#### *Explications détaillées*

La BAS utilise un système de notation externe pour identifier les risques de défaillance. Leur suivi pendant toute la durée du crédit est garanti par une actualisation permanente de la notation du crédit et par une communication régulière avec la cliente ou le client concerné-e. Le système de notation

comporte treize niveaux (« classes »). Il permet d'évaluer les risques lors de l'octroi du crédit sur la base des pertes moyennes escomptées.

La banque répartit toutes les créances vis-à-vis de ses clientes et clients en s'appuyant sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs dans l'une des treize classes de notation. Les prêts des classes 11, 12 et 13 sont considérés comme compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles. En tant qu'établissement de la catégorie de surveillance 4, la banque est tenue - conformément à l'art. 25 OEPC-FINMA - de procéder à des corrections de valeur pour risques latents de défaillance sur les créances non compromises. La BAS a toutefois fait usage de son droit d'option selon OEPC-FINMA et, pour les classes de notation 1 à 10, elle procède plutôt à des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Chaque opération de crédit comporte un tel risque. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues. Elles sont également calculées sur une base individuelle. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance reposent sur des calculs qui intègrent l'engagement actuel, la probabilité de défaillance par classe de notation et le taux de perte, lequel tient compte des garanties disponibles et de leur valeur. La détermination de la probabilité de défaillance se réfère à des cas historiques évalués statistiquement. Partant de là, une prévision est établie au moyen des faits actuels. Le taux de perte est la part de la perte attendue - compte tenu des garanties existantes - en cas de défaut de paiement potentiel. Outre ces facteurs statistiques, d'autres informations

peuvent permettre de déterminer le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Selon la classe de risque concernée, les taux de correction de valeur vont de 0,03 à 13,5 pour cent.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont utilisables sans reconstitution immédiate pour la constitution de corrections de valeur individuelles, en particulier dans des situations extraordinaires impliquant des pertes considérables ou un besoin élevé de corrections de valeur. Le besoin de corrections de valeurs individuelles et de provisions est considéré comme exceptionnellement élevé lorsque il dépasse 5 pour cent du poste « Résultat brut des opérations d'intérêts ». La reconstitution des corrections de valeur utilisées pour des risques inhérents de défaillance en vue de la constitution de corrections de valeur individuelles se fait en fonction du montant. Il convient de remédier à toute insuffisance de couverture dans un délai de cinq exercices au maximum. La constitution de provisions pour risques inhérents de défaillance d'opérations hors bilan du poste « engagements conditionnels » s'effectue selon les mêmes processus, systèmes et méthodes. Au cours de l'exercice sous revue, les corrections de valeur et provisions constituées n'ont pas servi à couvrir des corrections de valeur et provisions individuelles.

Pour les crédits en compte courant avec limites de crédit, dont l'utilisation est typiquement soumise à des fluctuations fréquentes et importantes, on procède selon l'option des chiffres marginaux 16 à 20 de la circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité - banques ». La création initiale et la constitution subséquente de la couverture du risque sont

## COMPTES ANNUELS

### V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

comptabilisées globalement (à savoir les corrections de valeur pour l'utilisation effective et les provisions pour la part non utilisée de la limite de crédit) à charge du poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un transfert sans effet sur le résultat a ensuite lieu chaque mois entre les corrections de valeurs et les provisions, afin de pouvoir corriger au bilan l'utilisation modifiée des limites de crédit respectives. Les dissolutions de corrections de valeurs ou de provisions devenues disponibles se font aussi par le poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » ou sont transférées sans effet au résultat au poste « Provisions » ou « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » (reclassification).

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne doivent pas être considérés comme des recettes. Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours, mais impayés sont réputés en souffrance. En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont réputés en souffrance lorsque la limite du crédit accordé est dépassée depuis plus de 90 jours.

#### **5.4 Commentaires sur l'évaluation des garanties, notamment sur des critères importants appliqués à la détermination des valeurs vénales et des valeurs de nantissement**

Les garanties sont systématiquement évaluées selon des principes uniformes. L'évaluation des gages immobiliers tient compte du caractère de l'immeuble. Le taux d'avance maximal d'un prêt diffère selon l'objet et n'est accordé que si la preneuse ou le preneur de crédit est en mesure de l'assumer.

##### *Maisons individuelles et appartements en propriété*

La méthode hédoniste, une méthode scientifique reposant sur le principe suivant est appliquée: la demandeuse ou le demandeur est prêt-e à payer une certaine somme pour chaque caractéristique d'un objet donné. Elle ou il paie tant de francs pour une situation attrayante, tant de francs pour un aménagement de qualité supérieure, etc. La valeur vénale évaluée est égale à la somme des montants que la demandeuse ou le demandeur est prêt-e à payer pour toutes les caractéristiques retenues.

##### *Immeubles d'habitation, commerciaux et artisanaux*

De manière générale, l'évaluation repose sur la méthode de la valeur de rendement ou sur celle du « discounted cash flow ».

##### *Installations fixes*

Les installations de production d'énergie, p. ex., ainsi que les installations d'immeubles industriels et commerciaux sont évaluées selon la méthode du « discounted cash flow » et celle de la valeur réelle.

##### *Cas particuliers*

Nous appliquons aux objets spéciaux, terrains à bâtir, projets de lotissement et terrains agricoles des valeurs auxiliaires calculées selon la méthode de la valeur réelle, la méthode de la valeur comparative, le modèle de l'option réelle ou des valeurs officielles.

#### **5.5 Commentaires sur la politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés y compris les commentaires en lien avec l'utilisation de la comptabilité de couverture (Hedge accounting)**

Des transactions sur des instruments financiers dérivés pour le compte de la banque ne sont en principe pas prévues, à l'exception des opérations à terme sur devises.

La banque peut utiliser des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs (ALM) afin de gérer le bilan et couvrir les risques de variation des taux (opérations de couverture). Il peut s'avérer nécessaire de prendre des mesures, notamment lorsque les tolérances aux risques définies par la banque pour la gestion des risques de taux ne seraient pas respectées. L'utilisation d'instruments financiers dérivés afin de se prémunir contre les risques de taux est décidée aussi bien sur la base de transactions individuelles que sur la base des évaluations ALM trimestrielles. Les relations de couverture ainsi que les objectifs et stratégies de gestion des risques sont documentés lors de la conclusion des opérations de couverture sur dérivés. Nous vérifions l'efficacité de la relation de couverture au moins à chaque date de clôture du bilan. Ce faisant, nous évaluons

## COMPTES ANNUELS

### V EXPLICATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE ALTERNATIVE SUISSE SA

comment la situation actuelle en matière de risque de taux se présente sur le plan calculatoire sans et avec des instruments de couverture, et nous procédons à des ajustements en conséquence. On peut partir du principe que la relation de couverture est efficace lorsque les instruments de couverture utilisés permettent de réduire le risque de taux auquel s'expose la banque, selon le but poursuivi lors de la conclusion de la relation de couverture.

#### **5.6 Commentaire des événements significatifs survenus après la date du bilan**

Aucun événement avec un effet significatif sur la situation de la banque en matière de patrimoine, de finances et de résultats n'est survenu après la date du bilan.

#### **5.7 Motifs qui ont conduit à une démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat**

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat.

## COMPTES ANNUELS

### VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

#### 6.1 Indication du type de clôture et, éventuellement, du type de standard comptable international reconnu par la FINMA, ainsi que des principes de comptabilisation et d'évaluation des différents postes du bilan et des opérations hors bilan

##### Bases

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation respectent le Code des obligations, les directives suisses de présentation des comptes pour les banques telles qu'elles sont stipulées dans la loi sur les banques, son ordonnance, l'ordonnance de la FINMA sur la comptabilité des banques et les dispositions d'exécution, ainsi que les dispositions statutaires.

##### Principes généraux

La Banque Alternative Suisse établit un boucllement individuel statutaire avec une présentation fiable. La situation économique de l'entreprise y est présentée de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée.

Les comptes sont établis selon l'hypothèse que l'entreprise poursuivra ses activités. La comptabilisation se fait aux valeurs de continuité.

Les actifs, engagements et opérations hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et l'établissement des comptes se font dans la monnaie nationale (franc suisse).

Lorsque, au cours de la période de référence, des erreurs survenues durant les périodes précédentes sont mises à jour, elles sont corrigées par des écritures affectant le compte de résultat du boucllement de la période de référence. La correction peut être saisie dans les rubriques « charges extraordinaires » ou

« produits extraordinaires » lorsqu'il s'agit d'opérations étrangères à l'exploitation.

##### Saisie et comptabilisation

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les livres de la banque au moment de leur conclusion et évaluées à partir de ce moment conformément aux principes suivants. Les opérations sur titres ainsi que le trafic des paiements pour les clientes et les clients sont portés au bilan à partir de la date de règlement.

#### 6.2 Indications relatives au traitement des différences de conversion des monnaies étrangères, à la méthode de conversion utilisée et aux principaux cours de conversion

##### Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour en vigueur. Les actifs monétaires sont convertis le jour du bilan au taux de change moyen en vigueur et portés au compte de résultat. Les différences de change entre le moment de la conclusion de la transaction et son exécution sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués pour les conversions de monnaie :

##### Cours à la date du bilan 2024 :

- EUR 0,9383 (2023: 0,9311)
- USD 0,9060 (2023 0,8422)

#### 6.3 Indications relatives à la saisie des opérations

##### Liquidités, créances et engagements envers les banques

Les positions sont évaluées à la valeur nominale. Les risques recon-

naissables font l'objet de correctifs de valeur individuels.

##### Créances sur la clientèle et créances hypothécaires, engagements envers des clientes et des clients

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour les risques de défaillance.

##### Portefeuilles de négoce en titre et métaux précieux

Les positions de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. Les positions qui ne sont pas négociées auprès d'une Bourse agréée ou pour lesquelles il n'existe pas de valeur vénale représentative sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse.

##### Valeurs de remplacement négatives et positives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous la même position de résultat que celle des résultats de l'opération couverte ou dans le compte de compensation, à condition qu'aucune correction de valeur ne soit comptabilisée dans l'opération couverte.

##### Immobilisations financières

Les titres de créance à taux fixe et les obligations convertibles ou à option sont évalués à la valeur la plus basse, pour autant qu'ils ne soient pas acquis dans le but d'être conservés jusqu'à leur échéance.

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à leur échéance



## COMPTES ANNUELS

### VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

sont évalués selon la « accrual method ». L'agio ou le disagio est régularisé dans la position de bilan pendant toute la durée jusqu'à l'échéance.

Des gains ou pertes d'intérêts résultant d'aliénation ou de remboursement anticipé sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux et immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédits et destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Pour les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédits et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison de la valeur d'acquisition et de la valeur de liquidation.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées à la valeur la plus basse, une plus-value n'excédant pas le coût d'acquisition peut être comptabilisée, pour autant que la juste valeur tombée en dessous du coût d'acquisition remonte par la suite.

Le solde des correctifs de valeur est comptabilisé dans « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

En cas de vente d'immobilisations financières évaluées à la valeur la plus basse, l'entier du produit réalisé est comptabilisé dans « Produits de la vente d'immobilisations financières ».

#### *Participations*

Les actions et autres titres de participation doivent être attribués à la position « Participations » quelle que soit la part donnant droit au vote, s'ils ont été acquis dans l'intention d'effectuer un placement de longue durée.

L'évaluation se fait au prix de revient, déduction faite des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

La valeur est vérifiée à chaque date du bilan. Si nécessaire, des dépréciations de valeur supplémentaires (« impairment ») sont comptabilisées dans le compte de résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). Une attribution résultant de la caducité (partielle) d'une dépréciation de valeur est enregistrée dans la position « Produits extraordinaires ».

#### *Immobilisations corporelles*

L'évaluation se fait au prix de revient, déduction faite des corrections de valeur qui se révèlent nécessaires.

Les immobilisations corporelles (informatique\*, mobilier, machines de bureau et systèmes de sécurité) sont amorties au taux de 50 pour cent.

Ce taux est calculé sur la valeur résiduelle.

Les immeubles figurent au bilan à la valeur d'achat, qui inclut les investissements déjà effectués sous déduction des amortissements nécessaires. Les bâtiments sont amortis sur une durée d'utilisation estimée à 50 ans.

Les investissements à des fins de plus-values dans des immobilisations corporelles de rendement doivent être activés.

La valeur des immobilisations corporelles est effectuée à la date du bilan. Si nécessaire, des dépréciations de valeur supplémentaires (« impairment ») sont comptabilisées dans le compte de résultat (position « Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). Une attribution résultant de la caducité d'une déprécia-

tion de valeur est enregistrée dans la position « Produits extraordinaires ».

#### *Obligations de caisse*

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

#### *Les emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage*

Les emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

#### *Provisions*

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par une analyse de l'événement du passé ainsi que sur la base d'événements survenus postérieurement à la date du bilan, si ceux-ci contribuent à éclaircir la situation. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur temps joue un rôle significatif, le montant de la provision doit être la valeur escomptée. Le montant des provisions doit correspondre à l'espérance effective des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties.

La sous-position « Autres provisions » peut contenir des réserves latentes.

\* À partir de la date du fonctionnement opérationnel

## COMPTES ANNUELS

### VI PRINCIPES DE COMPTABILISATION AU BILAN ET D'ÉVALUATION

#### *Réserves pour risques bancaires généraux*

Ces réserves sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les réserves pour risques bancaires généraux sont soumises à l'impôt et font partie des capitaux propres.

#### *Propres titres de créances et de participation*

Les propres titres de participation acquis sont saisis au moment de l'acquisition au coût de revient et déduits des fonds propres sous la position « propres parts au capital ». Il n'est procédé à aucune évaluation ultérieure.

Le produit de la revente provenant des propres titres de participation est comptabilisé sous la position « réserve légale issue du bénéfice ». La position « propres parts au capital » est réduite du montant du coût de revient correspondant à la revente.

#### *Engagements de prévoyance*

La détermination des répercussions économiques effectives des engagements de prévoyance repose sur les comptes annuels des institutions de prévoyance établis conformément à la norme SWISS GAAP RPC 26. On examine s'il existe pour la banque un avantage économique ou un engagement économique découlant d'excédents de couverture ou de découverts dans l'institution de prévoyance. Les avantages économiques ne sont pas activés. En revanche, les risques sont provisionnés dans le bilan.

Les cotisations des employeurs dues aux institutions de prévoyance affiliées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « charges de personnel »).

#### *Impôts*

Sont considérés comme charges fiscales l'impôt sur le capital de l'année en cours et les impôts sur le revenu effectivement payés et dus.

#### *Opérations hors bilan*

Les opérations hors bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les risques de perte identifiables, des provisions sont constituées dans le passif du bilan.

#### **6.4 Motivation des modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation affectant l'année de référence, avec indication et commentaire de leurs influences, notamment sur les réserves latentes**

aucun

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 7.1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan	Nature des couvertures				
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total	
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	
<b>Créances (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>					
Créances sur la clientèle	12'202'103	79'527'549	327'675'007	419'404'660	
Créances hypothécaires	0	0	0	0	
Immeubles d'habitation	1'457'621'144	0	4'521'200	1'462'142'344	
Immeubles commerciaux	7'091'000	0	0	7'091'000	
Artisanat et industrie	143'503'267	0	3'558'255	147'061'523	
Autres	46'910'550	0	704'121	47'614'672	
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>1'667'328'065</b>	<b>79'527'549</b>	<b>336'458'584</b>	<b>2'083'314'198</b>
	31.12.2023	1'556'044'621	42'782'167	236'581'276	1'835'408'064
<b>Total des corrections de valeur compensées avec les prêts</b>		<b>-2'174'109</b>	<b>-686'319</b>	<b>-11'893'854</b>	<b>-14'754'282</b>
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>1'665'153'956</b>	<b>78'841'230</b>	<b>324'564'730</b>	<b>2'068'559'916</b>
	31.12.2023	1'553'346'753	42'701'133	230'385'003	1'826'432'890
<b>Opérations hors bilan</b>					
Engagements conditionnels		440'800	399'911	1'266'500	2'107'211
Engagements irrévocables		59'355'206	4'774'726	99'871'788	164'001'720
<b>Total hors bilan</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>59'796'006</b>	<b>5'174'637</b>	<b>101'138'288</b>	<b>166'108'931</b>
	31.12.2023	35'913'423	897'229	91'879'869	128'690'521

Présentation des créances compromises		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Monant net	Corrections de valeur individuelles
		en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
		<b>Créances compromises</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>20'589'073</b>	<b>14'618'390</b>
	31.12.2023	18'001'650	14'514'578	3'487'072	3'487'072

#### Commentaire concernant des changements significatifs dans les créances compromises:

Le montant net des créances compromises et des correctifs de valeur individuels a augmenté de CHF 2'479'378 au 31.12.2024. Quatre positions a pu être liquidée. En outre, au cours de l'exercice sous revue, des correctifs de valeur individuels ont été comptabilisés pour une position. Notre évaluation des risques repose toujours sur le principe de précaution.

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 7.2 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

	Instruments de couverture*		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Instruments de taux</b>	<b>52'998</b>	<b>9'551'721</b>	<b>262'950'000</b>
Swaps	52'998	9'551'721	262'950'000
<b>Devises</b>	<b>331'278</b>	<b>192'001</b>	<b>28'323'328</b>
Contrats à terme	331'278	192'001	28'323'328
<b>Total avant prises en compte des contrats de netting</b>			
<b>31.12.2024</b>	<b>384'275</b>	<b>9'743'723</b>	
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	384'275	9'743'723	
<b>31.12.2023</b>	<b>2'280'332</b>	<b>2'599'641</b>	
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	2'280'332	2'599'641	
<b>Total après prises en compte des contrats de netting</b>	<b>Valeurs de remplacement positives (cumulées)</b>	<b>Valeurs de remplacement négatives (cumulées)</b>	
	en CHF	en CHF	
<b>31.12.2024</b>	<b>384'275</b>	<b>9'743'723</b>	
<b>31.12.2023</b>	<b>2'280'332</b>	<b>2'599'641</b>	
<b>Répartition selon les contreparties</b>	<b>Instances centrales de clearing</b>	<b>Banques et négociants en valeurs mobilières</b>	<b>Autres clients</b>
Valeurs de remplacement positives (après prises en comptes des contrats de netting)			
<b>31.12.2024</b>	<b>0</b>	<b>384'275</b>	<b>0</b>
<b>31.12.2023</b>	<b>0</b>	<b>2'280'332</b>	<b>0</b>

\* Instruments de couverture selon cm 431 ss.

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 7.3 Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Titres de créances</b>	<b>118'128'148</b>	<b>250'821'486</b>	<b>118'643'603</b>	<b>249'877'947</b>
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	118'128'148	250'821'486	118'643'603	249'877'947
<b>Titres de participation</b>	<b>5'276'478</b>	<b>5'269'096</b>	<b>6'056'743</b>	<b>5'897'423</b>
dont participations qualifiées*	0	0	0	0
<b>Immeubles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>123'404'626</b>	<b>256'090'582</b>	<b>124'700'346</b>	<b>255'775'370</b>
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	68'385'152	188'015'973	68'729'187	187'753'882

Répartition des contreparties selon la notation**	AAA à AA–	A+ à A–	BBB+ à BBB–	BB+ à B–	Inférieur à B–	Sans rating
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Titres de créances : valeurs comptables</b>						
31.12.2024	78'278'695	10'594'141	2'000'193	0	0	27'255'119
31.12.2023	198'897'860	20'497'059	9'676'005	0	0	21'750'563

#### 7.4 Présentation des participations

	Valeur d'acquisition	Correctifs de valeur cumulés à ce jour ou correctifs de valeur (évaluation par mise en équivalence, ou equity valuation)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	31.12.2024						
				Reclassements***	Investissements	Désinvestissements	Correctifs de valeurs	Ajustement de valeur des participations/ attributions évaluées par mise en équivalence	Valeur comptable à la fin de l'exercice sous revue	Valeur de marché
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Autres participations</b>										
sans valeur boursière	19'376'852	-1'228'597	18'148'255	-2'769'712	692'182	52'788	0	0	16'123'513	16'525'952
<b>Total des participations</b>	<b>19'376'852</b>	<b>-1'228'597</b>	<b>18'148'255</b>	<b>-2'769'712</b>	<b>692'182</b>	<b>52'788</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16'123'513</b>	<b>16'525'952</b>

\* Au moins 10% du capital ou des voix

\*\* La banque se base sur les ratings établis par S&amp;P, Moody's et la Banque cantonale de Zurich.

\*\*\* Deux positions ont été reclassées de la position Participations à la position Immobilisations financières.

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### Détails des actifs financiers

Titres de créances	31.12.2024	31.12.2023
	en CHF	en CHF
Confédération	10'026'948	40'017'128
<b>Cantons</b>		
Bâle-Campagne	0	4'970'122
Bâle-Ville	0	8'033'071
Berne	10'307'316	26'699'235
Genève	3'894'391	24'961'673
Neuchâtel	0	18'101'358
Soleure	4'982'233	3'708'402
Tessin	2'002'504	9'778'475
Vaud	0	9'187'726
Zurich	4'660'231	1'992'211
Aarekraftwerk Klingnau AG	0	1'005'568
Bank Gantrisch	3'000'000	3'000'000
Banque cantonale d'Argovie	0	1'000'259
Banque cantonale de Schaffhouse	1'000'249	1'000'322
Banque cantonale vaudoise	2'998'735	2'998'075
BLS AG	1'000'385	1'000'483
CAF Development Bank of Latin America	5'894'558	5'883'231
Centrale d'émission pour la construction de logement (CCL)	6'282'032	6'112'260
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	0	1'999'851
Coop société coopérative	2'000'193	2'000'639
Cultura Sparebank*	797'735	0
Dätwyler Holding AG	0	4'972'775
Deutsche Bahn	1'002'519	5'004'400
Engadiner Kraftwerke AG	0	4'370'173
Ersparniskasse Rüeggisberg Genossenschaft	5'000'000	5'000'000
Eurofima Basel	0	5'032'780
Freie Gemeinschaftsbank	750'563	750'563

	31.12.2024	31.12.2023
	en CHF	en CHF
Geberit AG	3'008'923	4'996'440
Hilti AG	2'978'045	4'399'406
Nederlandse Waterschapsbank N.V.	2'172'789	5'002'342
Regiobank Solothurn	10'000'000	10'000'000
Société Financière de la Nef*	1'971'976	0
Sonova Holding AG	4'607'173	686'739
Spar-und Leihkasse Bucheggberg	3'000'000	3'000'000
Swisscom	0	1'500'071
Triodos Bank N.V.	2'734'845	2'702'591
Ville de Berne	5'657'553	7'001'446
Ville de Bienne	2'245'609	0
Ville de Genève	2'995'535	3'979'461
Ville de Lausanne	0	3'538'662
Ville de Winterthour	3'278'153	0
Ville de Zurich	7'876'955	5'433'551
<b>Total titres de créances</b>	<b>118'128'148</b>	<b>250'821'486</b>
Gefiswiss Energy Transition Fund	3'925'880	3'925'880
Triodos Microfinance Fund	957'015	949'650
Divers	393'583	393'565
<b>Total titres de participation</b>	<b>5'276'478</b>	<b>5'269'096</b>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>123'404'626</b>	<b>256'090'582</b>

\* Reclassement de la position Participations à la position Immobilisations financières.

**COMPTES ANNUELS**

## VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

## Détails des participations

<b>Nom</b>	<b>Pays</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
		en CHF	en CHF
Crédal SC	Belgique	469'150	465'541
Cultura Sparebank*	Norvège	433'811	1'201'171
Ekobanken	Suède	726'324	742'304
Européen de Financement Solidaire II SA	Luxembourg	1'407'449	816'558
France Active Investissement SA	France	1'876'628	1'862'192
GLS Gemeinschaftsbank	Allemagne	2'439'577	2'420'811
Merkur Andelskasse	Danemark	3'123'666	3'100'824
Sidi	France	683'157	677'901
Société Financière de la Nef*	France	1'971'976	3'913'613
The Charity Bank Ltd	Grande-Bretagne	454'569	429'651
Triodos Bank N.V.	Pays-Bas	2'537'207	2'517'690
<b>Total des participations</b>		<b>16'123'513</b>	<b>18'148'255</b>

\* Reclassement partiel de la position Participations à la position Immobilisations financières.

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 7.5 Présentation des immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2023	Reclasse- ments	Investisse- ments	Désinvestis- sements	Amortisse- ments	Reprises	Valeur comptable 31.12.2024
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Immeubles à l'usage de la banque</b>	<b>13'916'199</b>	<b>-6'075'511</b>	<b>7'840'688</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-211'910</b>	<b>0</b>	<b>7'628'778</b>
<b>Autres immeubles</b>	<b>6'495'655</b>	<b>-5'624'469</b>	<b>871'186</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-23'546</b>	<b>0</b>	<b>847'640</b>
<b>Logiciels acquis ou propres développements</b>	<b>10'686'290</b>	<b>-9'870'459</b>	<b>815'831</b>	<b>0</b>	<b>927'283</b>	<b>0</b>	<b>-871'557</b>	<b>0</b>	<b>871'557</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>23'625'611</b>	<b>-22'163'412</b>	<b>1'462'199</b>	<b>0</b>	<b>1'786'136</b>	<b>0</b>	<b>-1'624'168</b>	<b>0</b>	<b>1'624'167</b>
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>54'723'755</b>	<b>-43'733'851</b>	<b>10'989'904</b>	<b>0</b>	<b>2'713'419</b>	<b>0</b>	<b>-2'731'181</b>	<b>0</b>	<b>10'972'141</b>

#### 7.6 Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Compte de compensation	9'087'679	305'581	0	0
Comptes de passage	235'309	114'537	36'299	208'758
Administration fédérale des contributions, impôts indirects	1'976'445	2'547'392	1'347'450	445'339
Coupons non encaissés, obligations de caisse dividendes courus	0	0	5'993	4'976
Autres actifs et passifs	42'169	0	74'087	17'730
<b>Total</b>	<b>11'341'602</b>	<b>2'967'510</b>	<b>1'463'830</b>	<b>676'804</b>

#### 7.7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Actifs nantis/cédés	Valeurs comptables		Engagements effectifs	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Liquidités	9'182'782	8'558'536	0	8'558'536
Créances sur les banques	9'000'000	300'000	9'470'680	177'968
Immobilisations financières	2'002'504	2'003'250	0	2'003'250



## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

7.8 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2024	31.12.2023
	en CHF	en CHF
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	234'218	1'174'452
<b>Total</b>	<b>234'218</b>	<b>1'174'452</b>

7.9 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

**a) Réserve de contribution de l'employeur (RCE)**

Il n'existe pas de réserve de contribution de l'employeur.

**b) Présentation de l'avantage/engagement économique et des charges de prévoyance**

Excédent/ insuffisance de couverture	Part économique de la banque/ du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engage- ment économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2023	31.12.2024			31.12.2023	31.12.2024
en %	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
108,3	0	0	0	1'597'400	1'597'400	1'445'998

Le degré de couverture de l'institution de prévoyance s'établit à 112,8% au 30.9.2024 (source : nest-info.ch, consulté le 10.1.2025).

**COMPTES ANNUELS**

## VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

## 7.10 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

	<b>31.12.2023</b>	<b>Utilisations conformes au but</b>	<b>Reclassifications</b>	<b>Différences de change</b>
	in CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Provisions pour risques de défaillance	376'238	0	0	0
Autres provisions	53'767'467	0	0	0
<b>Total des provisions</b>	<b>54'143'705</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux (imposées)</b>	<b>11'050'000</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>8'975'174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	3'487'071	0	0	0
dont corrections de valeur pour les risques inhérents	5'487'903	0	0	0

La hausse des autres provisions est due à la constitution de réserves latentes et n'est pas imposable.

La tablelle s'étale sur la page suivante.

## 7.11 Présentation du capital social

	<b>31.12.2024</b>				
<b>Capital social</b>	Actions A nom. CHF 100	Actions B nom. CHF 1'000	Valeur nominale totale	Capital donnant droit au dividende	
	Nombre de titres	Nombre de titres	en CHF	Nombre de titres	en CHF
Capital-actions (entièrement libéré)	10'647	165'609	166'673'700	176'256	166'673'700
<b>Total capital social</b>	<b>10'647</b>	<b>165'609</b>	<b>166'673'700</b>	<b>176'256</b>	<b>166'673'700</b>
Marge de fluctuation de capital autorisée	3'549	55'203	55'557'900	58'752	55'557'900
augmentation de capital en attente	-	982	982'000	982	982'000

La tablelle s'étale sur la page suivante.

Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	31.12.2024
en CHF	en CHF	en CHF	in CHF
0	108'330	-169'401	315'168
0	2'576'222	-607'750	55'735'939
<b>0</b>	<b>2'684'552</b>	<b>-777'151</b>	<b>56'051'107</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11'050'000</b>
<b>0</b>	<b>6'170'480</b>	<b>-391'372</b>	<b>14'754'282</b>
0	2'697'349	-213'737	5'970'683
0	3'473'131	-177'635	8'783'399

**31.12.2023**

Actions A nom. CHF 100	Actions B nom. CHF 1'000	Valeur nominale totale	Capital donnant droit au dividende
Nombre de titres	Nombre de titres	en CHF	Nombre de titres en CHF
10'647	165'609	166'673'700	176'526 166'673'700
<b>10'647</b>	<b>165'609</b>	<b>166'673'700</b>	<b>176'256</b> <b>166'673'700</b>
3'549	47'064	47'418'900	50'613 47'418'900
-	-	-	- -

## COMPTES ANNUELS

### VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 7.11 Présentation du capital social (suite)

##### Présentation de la structure de l'actionariat

La BAS s'appuie sur une pluralité d'organismes et exclut les rapports de force dominants. Les actions à droit de vote ayant pour but de renforcer les pouvoirs de décisions ne sont proposées qu'à des organisations engagées dans les mêmes buts. Pour une question de transparence, la BAS publie les noms, le nombre d'actions et la part des droits de vote de toutes et tous les actionnaires possédant 3 % ou plus de droits de vote. En plus, elle montre sous forme agrégée la répartition des actions.

Actionnaires avec plus de 3 % de parts de droits de vote : aucune

Nombre d'actions	Nombre d'actionnaires
1	873
2 à 5	1446
6 à 10	3110
11 à 20	2037
21 à 50	1450
51 à 100	379
101 à 999	137
1000 de 1000	3
<b>Total</b>	<b>9435</b>

#### 7.12 Indication des créances et engagements envers les parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
Affaires d'organes	38'413'499	35'415'350	2'179'425	2'214'696

Les affaires d'organes englobent, d'une part, les crédits et, d'autre part, les avoirs déposés par des organisations et des entreprises dans lesquelles des membres des organes de la BAS siègent à la direction ou détiennent des participations financières significatives.

**COMPTES ANNUELS**

## VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

## 7.12 Indication des créances et engagements envers les parties liées (suite)

**Crédits aux organes**

Preneuse/Preneur de crédit	But du crédit	Créances	Nom, organe
		en CHF	
Andrey Gerhard	Financement d'habitat privé pour le CA	250'000	Andrey Gerhard, conseil d'administration
Bardet Nicole	Financement d'habitat privé pour le personnel	667'450	Bardet Nicole, direction générale
Schützen Rheinfelden Immobilien AG	Clinique pour affections psychosomatiques, hôtel/restaurant	6'002'500	Wuhrmann Albert, conseil d'administration
Dür Braida	Financement de bâtiments agricoles	684'000	Dür Braida, conseil d'administration
Genossenschaft WOGENO Zürich	Construction de logements sociaux	30'377'500	Wymann Anita, conseil d'administration
Clapasson Valérie Anouk	Financement d'habitat privé pour le CA	432'000	Clapasson Valérie Anouk, conseil d'administration
<b>Total</b>		<b>38'413'450</b>	

**Commentaires relatifs aux conditions :**

Le personnel de la Banque Alternative Suisse SA est au bénéfice de conditions préférentielles usuelles sur le marché en ce qui concerne les affaires actives et passives ainsi que pour les prestations de services. Les membres du conseil d'administration n'ont pas droit aux conditions préférentielles.

## 7.13 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

**Indications relatives aux propres parts du capital**

Valor	Description	<b>Prix moyen de la transaction</b>	
		Nombre	en CHF
141724	Action nominative de la Banque Alternative Suisse SA, catégorie B, valeur nominale CHF 1'000		
141725	Action nominative de la Banque Alternative Suisse SA, catégorie A, valeur nominale CHF 100		
Inventaire en début de période		0	0
Achats		0	0
Ventes		0	0
Inventaire en fin de période		0	0

**COMPTES ANNUELS**

## VII INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

## 7.14 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	<b>À vue</b>	<b>Dénonçable</b>	<b>Échéance résiduelle jusqu'à 3 mois</b>	<b>Échéance résiduelle de 3 à 12 mois</b>
	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>Actifs/Instruments financiers</b>				
Liquidités	320'677'950	9'182'782	0	0
Créances sur les banques	32'628'412	0	0	6'000'000
Créances sur la clientèle	4'916'635	88'060'533	3'700'060	7'889'323
Créances hypothécaires	309'381	74'025'916	74'964'242	160'387'821
Opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	384'275	0	0	0
Immobilisations financières	8'796'752	0	11'872'490	53'833'593
<b>Total 31.12.2024</b>	<b>367'713'406</b>	<b>171'269'232</b>	<b>90'536'792</b>	<b>228'110'737</b>
Total 31.12.2023	351'208'042	182'444'821	96'318'114	379'170'250
<b>Fonds étrangers/Instruments financiers</b>				
Engagements envers les banques	91'653	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	348'642'073	1'638'746'195	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9'743'723	0	0	0
Obligations de caisse	0	0	10'412'000	36'799'000
<b>Total 31.12.2024</b>	<b>358'477'449</b>	<b>1'638'746'195</b>	<b>10'412'000</b>	<b>36'799'000</b>
Total 31.12.2023	390'322'226	1'496'373'225	9'682'000	22'781'000

La table se étale  
sur la page suivante.

<b>Échéance résiduelle de 12 mois à 5 ans</b>	<b>Échéance résiduelle de plus de 5 ans</b>	<b>Immobilisé</b>	<b>Total</b>
en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
0	0	0	329'860'732
12'000'000	0	0	50'628'412
122'584'617	179'215'026	0	406'366'194
792'018'466	560'487'896	0	1'662'193'722
0	0	0	0
0	0	0	384'275
37'666'946	11'234'845	0	123'404'626
<b>964'270'029</b>	<b>750'937'766</b>	<b>0</b>	<b>2'572'837'962</b>
854'544'381	582'388'058	0	2'446'073'665
0	0	0	91'653
0	0	0	1'987'388'268
0	0	0	9'743'723
200'852'000	51'572'000	0	299'635'000
<b>200'852'000</b>	<b>51'572'000</b>	<b>0</b>	<b>2'296'858'644</b>
179'160'000	69'019'000	0	2'167'337'451

**COMPTES ANNUELS**

## VIII INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

## 8.1 Répartition des créances et engagements conditionnels

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
	en CHF	en CHF
Autres engagements conditionnels	2'107'211	2'208'941
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>2'107'211</b>	<b>2'208'941</b>

## 8.2 Répartition des opérations fiduciaires

Monnaies converties en CHF	<b>CHF</b>	<b>EUR</b>	<b>DIV</b>	<b>Total en CHF</b>
<b>Crédits fiduciaires</b>				
31.12.2024	1'700'000	0	271'800	1'971'800
31.12.2023	2'100'000	0	252'645	2'352'645



**COMPTES ANNUELS****IX INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT****9.1 Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique produits des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs**

La BAS n'a pas de positions à déclarer pour l'exercice sous revue.

**9.2 Répartition des charges de personnel**

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
	en CHF	en CHF
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	14'893'765	13'092'322
dont conseil d'administration	329'229	265'478
dont direction générale	856'712	793'412
Cotisations aux institutions de prévoyance du personnel	1'516'850	1'445'998
Prestations sociales	1'526'508	1'479'362
Autres charges de personnel	1'597'400	1'484'539
<b>Total charges de personnel</b>	<b>19'534'523</b>	<b>17'502'221</b>

**9.3 Répartition des autres charges d'exploitation**

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
	en CHF	en CHF
Coûts des locaux	619'426	574'253
Charges de bureaux	1'273'963	1'310'250
Charges relatives à la technologie de l'information et de la communication	4'850'411	4'182'513
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations	76'386	84'749
Services divers	713'714	717'973
Charges de communication	1'152'289	949'896
Frais juridiques et de poursuites	602'232	241'179
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	299'364	324'991
dont pour prestations d'audit financier et prudentiel	299'364	249'991
dont pour d'autres prestations de service	0	0
Autres charges d'exploitation	287'544	260'372
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>9'875'330</b>	<b>8'646'174</b>

**COMPTES ANNUELS**

## IX INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

9.4 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions

La BAS n'a pas de positions à déclarer pour l'exercice sous revue.

### 9.5 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
	en CHF	en CHF
Charges relatives aux impôts courants	741'378	609'927
<b>Total impôts</b>	<b>741'378</b>	<b>609'927</b>
Taux d'imposition moyen sur la base du résultat opérationnel*	30 %	29 %

\* Calcul selon Circulaire 2020/1 Comptabilité – banques

**COMPTES ANNUELS**

## X CHIFFRES-CLÉS

## Statistique des secteurs d'encouragement

**Secteurs d'encouragement et leur utilisation au 31.12.2024**

<b>Secteur d'encouragement</b>	<b>Part</b>	<b>Obligations de caisse nominales</b>	<b>Taux d'intérêt moyen</b>	<b>Crédits utilisés</b>	<b>Part utilisée</b>
	en %	en CHF	en %	en CHF	en %
Agriculture durable	31,24	21'892'000	0,03	7'583'786	34,64
Coopération solidaire	5,73	4'018'000	0,01	148'111	21,53
Énergies renouvelables	24,37	17'076'000	0,02	55'722'765	326,32
Formation et culture	7,97	5'584'000	0,02	0	0
Habitat ou espace de travail durable	6,80	4'766'000	0,03	0	0
Inclusion sociale	7,96	5'576'000	0,03	0	0
Mobilité durable	4,62	3'235'000	0,04	0	0
Modèles d'affaires durables	5,93	4'157'000	0,03	1'691'000	40,68
Santé et bien-être	5,39	3'777'000	0,03	0	0
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>70'081'000</b>	<b>0,03</b>	<b>65'145'662</b>	<b>93,98</b>
<b>Taux d'intérêt moyen des obligations de caisse d'encouragement</b>			<b>0,03</b>		
<b>Taux d'intérêt moyen des autres obligations de caisse</b>			<b>0,51</b>		

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

## À l'assemblée générale de la Banque Alternative Suisse SA, Olten

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Alternative Suisse SA (la société) comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 12 - 41 des comptes annuels).

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'excepti-

on des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la

continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes et plus élevé que celui d'une anomalie significative résultat d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cepen-

dant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al.1, ch.3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 26 mars 2025

Grant Thornton SA

#### **Markus Eugster**

Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable

#### **Christian Bögli**

Expert réviseur agréé

# RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE D'ÉTHIQUE

La notion de « suffisance » tient un rôle important dans la façon dont la BAS définit l'éthique. Ainsi, la banque écrit sur son site web qu'elle ne veut « réaliser que les bénéfices nécessaires au développement de la banque, conformément à ses objectifs et pour assurer la pérennité du modèle d'affaires alternatif de la BAS. »<sup>1</sup> Cette conception de la suffisance est toutefois présentée sous un angle négatif : l'essentiel est ici de renoncer à la maximisation des profits. La BAS cherche depuis longtemps à donner une définition positive de la suffisance telle qu'elle la cultive. L'organe de contrôle d'éthique de la BAS consacre son audit 2024 à la notion de suffisance, en se penchant sur les trois questions suivantes : 1) Comment la BAS perçoit-elle le concept de suffisance et qu'en est le résultat pour son identité éthique ? 2) Que signifie la suffisance dans le contexte d'une orientation éthique, pour la BAS en tant qu'entreprise ? 3) Que signifie la suffisance pour la BAS dans son activité de prêteuse ? Il convient avant tout de savoir comment bien comprendre et mettre en œuvre la suffisance au titre de principe directeur de l'éthique de la BAS. Comme les années précédentes, pour son rapport, l'organe de contrôle d'éthique a mené de nombreux entretiens avec des collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'avec des responsables de tous les niveaux de la banque. L'organe a réalisé une vaste enquête en ligne auprès du personnel, puis a analysé en profondeur les documents et processus internes pertinents.

En 2017 déjà, la BAS se penchait sur la notion de suffisance dans le cadre d'une étude (Arnsperger/Deibler). La suffisance y est définie comme une « autolimitation intelligente », une

nouvelle prise de conscience sociale et écologique.<sup>2</sup> On discerne clairement la volonté de limiter l'activité humaine à un budget écologique donné, non extensible à l'infini. L'enquête à laquelle ont participé 70 collaboratrices et collaborateurs de tous les secteurs de la banque montre que, dans le cadre du contrôle d'éthique 2024, la perception de la suffisance est hétérogène au sein de la BAS. Une majorité estime qu'il s'agit de gagner « suffisamment » pour assurer la pérennité de la banque.

En se considérant comme une entreprise orientée vers la suffisance, la BAS se distingue des banques conventionnelles : elle renonce à maximiser ses profits et s'engage dans une gestion éthique. Cette volonté se traduit notamment par la détermination de la banque à œuvrer en économisant les ressources autant que possible. Elle se manifeste aussi dans son modèle salarial durable ou encore dans son utilisation responsable des bénéfices, en faveur de la stabilité et de l'impact à long terme. L'enquête révèle que les personnes interrogées ne trouvent pas assez compréhensible le processus de décision quant à la répartition d'un éventuel excédent ; elles aimeraient une plus grande codécision par les représentant-e-s des cercles/équipes. Sur le fond, la plupart des participant-e-s à l'enquête verraient d'un bon œil une amélioration des conditions de travail dans la banque (par ex. les salaires) et de son infrastructure (par ex. l'informatique). Elles et ils préféreraient cela à une participation renforcée de la clientèle ou des actionnaires.

En ce qui concerne l'octroi de crédits, l'orientation de la banque vers la suffisance signifie qu'elle devrait se concentrer encore davantage sur des projets et entreprises aux valeurs

éthiques comparables, dont les objectifs ne reposent pas sur la croissance. Or, cela est difficile à concrétiser dans le système économique actuel. Pour y répondre, le Fonds d'innovation de la BAS est en train d'examiner dans quelle mesure les projets ou entreprises soutenus pourraient passer un « test d'intégrité ». Celui-ci montrerait à quel point les responsables satisfont les principes de suffisance, aussi bien dans leur attitude que dans leurs actes. Le rapport de révision 2024 recommande, entre autres, de continuer à tester cette approche. Elle permettrait de soutenir encore plus les actrices et acteurs économiques orienté-e-s vers la suffisance, de rendre les expériences correspondantes accessibles et disponibles pour un public plus large, grâce à une communication active. De quoi répondre également à la question fondamentale, en suspens : comment promouvoir une économie durable dans un système obnubilé par la croissance sans contribuer, en fin de compte, aux aspects non durables dudit système ? La notion de suffisance peut rester une boussole précieuse pour la BAS.

ethix - laboratoire d'éthique  
de l'innovation

**Johan Rochel, Jean-Daniel Strub**

Zurich, le 7 novembre 2024

<sup>1</sup> [bas.ch/fr/ecologique-sociale-transparente](https://bas.ch/fr/ecologique-sociale-transparente)

<sup>2</sup> [bas.ch/fr/suffisamment-cest-mieux](https://bas.ch/fr/suffisamment-cest-mieux)

# MEMBRES DES ORGANES

## Membres du conseil d'administration (CA)

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein du conseil d'administration et de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Honoraires perçus
<b>Gerhard Andrey</b> 1976 Granges-Paccot/CH 10 actions	29.4.2017	Membre du comité de contrôle jusqu'en août 2024	Ingénieur du bois ETS; Informaticien EPG	Conseiller national et entrepreneur	Conseiller national Les Vert.e.s FR; CA de Liip; CA de LerNetz; Membre du conseil de fondation Seed Capital Fribourg; Membre du conseil de fondation d'Applico; Président de l'académie suisse des musiques actuelles; Président de la plateforme culturelle fribourgeoise In Situ	CHF 19'588,00
<b>Attila Baumgartner</b> 1981 Zurich/CH 1 action	13.5.2023	Représentant de l'association du personnel de la BAS	Master en économie politique, Université de Berne; CAS Corporate finance and valuation, Université de Zurich; CAS Sustainable Finance, Université de Zurich	Business Development, BAS	Co-président d'un groupe de travail des Verts libéraux, Zurich	CHF 2'500,00 (honoraire annuel en sus du salaire ordinaire)
<b>Christoph Birkholz</b> 1983 Zurich/DE/CH 5 actions	26.5.2020	Comité de l'association Fonds d'innovation	Doctorat en Management, Université St. Gall (HSG); Master in General Management, Université Witten/Herdecke	Entrepreneur	Président du conseil d'administration d'Impact Hub Zürich AG; Président du conseil d'administration de Kickstart Innovation AG; Membre du conseil d'administration de Panter AG; Membre du conseil d'administration de what's next ventures AG; Associé de Deep Tech Nation GmbH; Fondateur de pouvoir d'Inyova AG; Président de l'association Impact Hub Zurich; Membre du conseil d'administration de Panter Consulting Company AG; Président de l'association HUB Fellowship	CHF 26'427,20
<b>Valérie Anouk Clapasson</b> 1979 Zurich/CH 10 actions	26.5.2020	Membre du comité de contrôle, co-direction; Vice-présidente du CA dès le 1.1.2024; Membre du comité de nomination; Membre du comité ad'hoc	Executive Master of Business Administration, Université de Zurich; Master of Arts in Communications, Université de Fribourg	Entrepreneuse	Comité de l'association regionale Wohnbaugenossenschaften Zürich; Membre du comité de la fondation Solinvest; conseil d'administration d'Edith Maryon AG et Equimo AG (filiales de la Fondation Edith Maryon)	CHF 49'176,80
<b>Braida Dür</b> 1982 Couvet/CH 12 actions	29.4.2017	Membre du comité de contrôle, co-direction	Agricultrice EFZ; Agronome FH; MSc Sustainable Agricultural and Forestry Production Systems	Responsable de l'exploitation agricole Sur le Crêt	Membre de la commission du Savoir de Bio Suisse	CHF 35'335,20
<b>Sven Lidén</b> 1963 Richterswil/CH 60 actions	24.5.2013 -17.5.2024		Lic. oec. HSG; Lic. rer. publ. HSG	Directeur Lidén Consulting GmbH	Membre du comité de my blue planet, Winterthour; Membre du comité de la fondation Rroma, Zurich; Directeur général adjoint de Schaden- und Caremanagement, Richterswil GmbH	CHF 6'931,30
<b>Marion Pester</b> 1964 St. Gall/CH 1 action	17.5.2024	Membre du comité de contrôle dès août 2024; Membre du comité ad'hoc	Dr. rer. pol., Université de Cologne; Dipl.-Kff., Université de Cologne; Coach en management Team Rosenkranz	Conseillère d'administration indépendante, spécialiste en développement organisationnel et experte	Member Board of Directors GAM Investment Management (Switzerland) AG; Member Advisory Board Attempto GmbH & Co KG; Co-Editor Review of Cooperative Studies	CHF 32'702,00

## MEMBRES DES ORGANES

## Membres du conseil d'administration (CA) (suite)

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/actions BAS détenues	En fonction dès le	Fonctions au sein du conseil d'administration et de la BAS	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Honoraires perçus
<b>Christian Regnicoli</b> 1974 Zurich/CH	17. 5. 2024		Executive MBA University of Oxford; Chartered Alternative Investment Analyst (CAIA); Économiste d'entreprise	Head of Investor Solutions, Inco-fin Investment Management, Belgique	Membre fondateur de Ethica Resolve Ltd, UK	CHF 12'948,00
<b>Albi Wuhrmann</b> 1961 Rheinfelden/CH 50 actions	8. 5. 2010	Président de l'association Fonds d'innovation	Employé de commerce; MBA partiel IBS International Banking School New York	Membre des conseils d'administration et mandat de conseil des sociétés appartenant à la Schützen Rheinfelden AG, Rheinfelden, clinique privée de psychosomatique, de psychiatrie et de psychothérapie	Président du conseil de fondation de la Stiftung für psychosomatische, ganzheitliche Medizin, Rheinfelden (jusqu'au 30. 6. 2025); Membre du conseil d'administration de Schützen Rheinfelden Holding AG, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration de Schützen Rheinfelden AG; Membre du conseil d'administration de Schützen Rheinfelden Immobilien AG; Membre du conseil d'administration de Rhein-Parking AG, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration de Wuhrmann Immobilien AG, Rheinfelden; Président de l'association Jakob Strasser, artiste peintre, Rheinfelden; Président de l'association Puck, Rheinfelden; Membre du comité du Rotary Club Rheinfelden-Fricktal; Président de NVR Natur- und Vogelschutz, Rheinfelden; Membre du conseil d'administration de Mare nostrum - End plastic soup, Arlesheim	CHF 28'662,00
<b>Anita Wymann</b> 1966 Zurich/CH 27 actions	7. 5. 2004	Présidente; Membre du comité de nomination; Membre du comité ad'hoc	lic. iur.; CAS Gestion d'entreprise Université de Zurich; Employée de banque diplômée	Associée et directrice Wymann & Friedrich Sàrl, Weiningen ZH	Présidente WOGENO Zurich; Membre du CA de Glatwerke Dübendorf; Professeure de droit ainsi que de banque et finance, e. a. à la haute école Kalaidos, au CYP et à l'école de commerce KV Zurich	CHF 95'214,00
<b>Anna Zuber</b> 1984 Ostermündingen/CH 5 actions	20. 5. 2022	Titulaire du rôle Éthique; Comité de l'association Fonds d'innovation	Docteure en éthique économique, Université de Zurich; Master Political and Economic Philosophy, Université de Berne	Responsable du bureau de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE)	Membre du CO de Queersicht	CHF 22'244,00

Conformément à circulaire 2017/01 Gouvernance d'entreprise - banques de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), l'ensemble des membres du CA remplissent les exigences en matière d'indépendance, à part Attila Baumgartner, représentant du personnel.



## MEMBRES DES ORGANES

## Membre de la direction générale

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/actions BAS détenues	En fonction dès le	Domaines de responsabilité dans la direction et fonctions à la BAS	Formation et titre	Liens d'intérêts	Temps de travail/rémunérations brutes totales
<b>Etienne Bonvin</b> 1965 Ronco sopra Ascona/CH 20 actions	21. 8. 2001	BAS+ ; Juridique, risques et finances ; Président du conseil de fondation BAS 2 ; Président du conseil de fondation BAS 3	Agent fiduciaire avec brevet fédéral	–	100 % CHF 214'914,35
<b>Nicole Bardet</b> 1980 Romont/CH 20 actions	1. 6. 2020	Clientèle ; BAS 3.0	BA of Science in Management HEC	Membre du conseil général de Romont (Verte-s) ; Membre du conseil de fondation de l'EPER jusqu'au 31.5.2024	100 % CHF 199'435,15
<b>Tanja Reuter</b> 1974 Flaach/CH 17 actions	1. 10. 2019	Clientèle	Économiste d'entreprise ; planificatrice financière et titulaire Executive Master of Finance	–	100 % CHF 227'032,15
<b>Rico Travella</b> 1966 Binningen/CH 20 actions	1. 7. 2022	Services	Dr. oec. HSG	Président de pro-KMU.net ; Membre du comité de Greenbuzz Zurich	100 % CHF 215'330,65

## Organe de contrôle d'éthique

Nom/année de naissance/domicile/nationalité/actions BAS détenues	En fonction dès le	Formation et titre	Activité professionnelle principale	Liens d'intérêts	Rémunération
<b>Johan Rochel</b> 1983 Zurich/CH –	12. 6. 2021	Dr. iur., Université de Fribourg	Co-fondateur et co-directeur de ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation ; Chercheur à l'EPFL	Membre du comité de l'association ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation ; Vice-président de la Commission fédérale des migrations	CHF 25'000,00 à ethix
<b>Jean-Daniel Strub</b> 1975 Zurich/CH –	12. 6. 2021	Dr. theol., Université de Zurich	Co-fondateur et co-directeur de ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation ; Spécialiste des questions d'éthique et de vie à l'Institut Neumünster	Membre du comité de l'association ethix - Laboratoire d'éthique de l'innovation ; Président de l'association männer.ch ; Co-président du PS de la ville de Zurich ; Membre du conseil de fondation de la Pakka Foundation ; membre du comité de l'association Einfach Zürich ; membre du comité de l'association Züri City Card ; membre de la commission d'éthique exit Deutsche Schweiz ; Membre de la Commission fédérale pour les questions féminines	

Banque Alternative Suisse SA  
Rue du Port-Franc 11  
Case postale 161  
1001 Lausanne  
T 021 319 91 00  
contact@bas.ch

bas.ch

Banque Alternative Suisse SA  
Rue de Lyon 77  
Case postale  
1211 Genève 13  
T 022 907 70 00  
geneve@bas.ch

Alternative Bank Schweiz AG  
Amthausquai 21  
Postfach  
4601 Olten  
T 062 206 16 16  
contact@abs.ch

Alternative Bank Schweiz AG  
Kalkbreitestrasse 10  
Postfach  
8036 Zürich  
T 044 279 72 00  
zuerich@abs.ch